

Les Amis des Monastères

N° 153 - JANVIER 2008 - TRIMESTRIEL - 5 €



Cîteaux



À la lumière de Noël,
la Fondation des Monastères
vous souhaite
une sainte et joyeuse année 2008

La Fondation des Monastères

reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)



SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

« Fondation des Monastères »

83/85, rue Dutot

75015 Paris

Tél. 01 45 31 02 02

Fax 01 45 31 02 10

E-mail : fondationdesmonasteres@wanadoo.fr
www.fondationdesmonasteres.org

CCP 3 041 212 F LA SOURCE

Les Amis des Monastères

revue trimestrielle

© *copyright* :

Photo :

Cîteaux

Les Amis des Monastères

ISSN : 1250-5188

Dépôt légal :

N° 08-276 - janvier 2008

Commission paritaire :

N° 1007 G 82214 du

10 octobre 2002

Directeur de la publication :

Mère Myriam Fontaine

Rédacteur en Chef :

Père Achille Mestre

Rédaction :

Tél. : 01 45 31 02 02

Fax : 01 45 31 02 10

Impression :

Atelier Claire Joie

Monastère des Clarisses

38340 Voreppe

Tél. Mon. : 04 76 50 26 03

Numéris : 04 76 50 87 52

Fax : 04 76 50 17 17

E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

SOMMAIRE

N° 153 – janvier 2008

Cîteaux

Editorial

par Dom Olivier QUENARDEL, Abbé de Cîteaux 4

PANORAMA DE L'HISTOIRE DE CITEAUX

par Frère Michel COLIN, moine de Cîteaux 5

CITEAUX ET LA COMMUNION CISTERCIENNE

par Dom Olivier QUENARDEL 12

VISITES DE L'ABBAYE DE CITEAUX (1998-2008)

Transmettre l'esprit du lieu

par Evelyne BENARD-GRASSET 23

ECHOS DU CERCCIS

par Jean-Luc GRASSET 28

SAINT BENOIT, PATRON DE L'EUROPE

par Frère Joël, moine du Bec-Hellouin 32

Chronique juridique

Autour des pouvoirs des « secondes ».

Quelques aspects canoniques du droit des religieux

par Soeur Eliane de MONTEBELLO 38

Nouvelles réductions d'impôt sur la fortune (ISF)

pour les dons à la Fondation des Monastères 48

Vie de la Fondation

Le Conseil d'Administration

du 20 octobre 2007 à Cîteaux 50

Recensions 60

Annonces 63

Abonnez-vous 54

EDITORIAL

Cîteaux : une terre de silence où l'homme tient parole¹

Toi qui entres dans ces lieux,
rappelle-toi qu'ils furent pendant des siècles
une terre de silence où l'homme tient parole.
Pour toi qui les franchis,
c'est encore leur destinée
aujourd'hui.

Si tu veux entendre leur message,
comprendre leur histoire,
découvrir leur secret mystérieux,
cesse ton bavardage
et ne sois pas pressé.
Ces bois, ces pierres,
ces murs et cette terre,
ces hommes ici présents
t'invitent à cheminer
au meilleur de toi-même.

As-tu jamais pris ce chemin
où le monde entier apparaît dans sa fraîcheur première,
neuf et pur
comme l'eau au sortir de sa source ?
As-tu jamais pensé que cette source jaillit
au plus intime de toi-même,
inépuisable, joyeuse et fraternelle ?
Depuis neuf siècles,
Cîteaux et toute la Famille cistercienne
n'existent que pour mieux en permettre l'accès.
En parcourant ces lieux, écoute de tout ton être
Celui qui t'a trouvé avant que tu le cherches :
l'Amour qui coule en toi,
infini et toujours nouveau.

*Fr. Olivier QUENARDEL
Abbé de Cîteaux*

¹ Parole d'accueil en quatre langues (français, anglais, allemand, espagnol) à l'entrée de Cîteaux.

PANORAMA DE L'HISTOIRE CISTERCIENNE



Les trois fondateurs

Les moines cisterciens sont des cénobites. C'est-à-dire qu'ils vivent en communauté dans un monastère. Ils cherchent Dieu ensemble à la suite du Christ, et vivent sous une Règle et un abbé qu'ils élisent librement. La Règle qu'ils suivent est celle de saint Benoît qui date du VI^e siècle. Au XII^e siècle, les fondateurs de Cîteaux (1098) - Robert, Albéric, Etienne - et quinze ans plus tard saint Bernard, donnèrent à la tradition bénédictine une forme particulière qui se caractérise par

trois grands piliers : l'Oeuvre de Dieu, le travail surtout manuel et la *lectio divina*.

L'Oeuvre de Dieu : levés à 3 h 45, au cours de la journée, les moines offrent à Dieu le sacrifice de louange et intercèdent pour le salut du monde. L'office divin se compose surtout de la prière des psaumes.

Le travail manuel est une manière de participer à l'œuvre de la création, de gagner sa vie pour subvenir à nos besoins, d'aider les pauvres tout en manifestant notre solidarité avec le monde du travail.

La *lectio divina* est une lecture quotidienne de la Parole de Dieu, exercice de méditation, de rumination de la Bible qui est école de prière. C'est un entretien cœur à cœur avec Dieu.

Les monastères cisterciens sont reliés entre eux par un lien de filiation fixé par un document juridique appelé *Charte de Charité*. Ce document approuvé en 1119 par le Pape, a été rédigé par Etienne Harding, troisième abbé de Cîteaux. Cette charte organise

une forme originale de gouvernement qui associe solidarité et décentralisation. Son application s'exprime concrètement par la visite fréquente des "maisons filles" par "l'abbé père", et chaque année par la célébration du Chapitre Général qui se tient à Cîteaux sous l'autorité de l'abbé de Cîteaux. Là, les abbés échangent leurs expériences pastorales et décident des secours mutuels (les monastères n'ont pas de redevances mutuelles sauf quand la charité l'exige).

L'évènement marquant de l'abbatiat d'Etienne Harding fut l'entrée au noviciat du jeune Bernard de Fontaine en 1113, quinze ans après la fondation, à la tête d'une vingtaine de compagnons. Il avait 22 ans. L'arrivée de ces nombreuses vocations entraîna la même année la fondation de La Ferté (en Saône-et-Loire près de Chalon-sur-Saône), et l'année suivante celle de Pontigny (dans l'Yonne près d'Auxerre). En 1115, Bernard est envoyé avec douze moines fonder Clairvaux en Champagne près de Troyes. La même année, un autre essaim de moines quitte Cîteaux pour aller fonder Morimond près de Langres en Haute Marne.

Le XII^e siècle restera pour l'histoire le siècle de saint Bernard. Homme d'Eglise avec

une action politique, il a beaucoup voyagé à travers l'Occident pour la cause de l'Eglise et de la paix. Bernard, auteur fécond, a laissé une correspondance abondante, de nombreux sermons, et rédigé avec talent des ouvrages qui lui valurent le titre de *docteur melliflue*, c'est-à-dire "maître à la langue douce comme le miel". D'autres grands abbés ont marché sur ses traces : Aelred de Rievaulx, Guerric d'Igny, Guillaume de Saint-Thierry. Avec Bernard, ils forment les "quatre évangélistes de Cîteaux". Il y en eut encore d'autres, tels : Isaac de l'Etoile, Adam de Perseigne, et Baudoin de Ford.

Quelques chiffres montrent l'expansion fulgurante de Cîteaux au XII^e siècle. En 1119, soit vingt et un ans après la fondation, on compte 12 monastères ; en 1123, il y a 20 monastères issus de Cîteaux ; à la mort de saint Bernard en 1153, l'Europe occidentale est couverte de 340 monastères de moines. En 1200, 530 monastères ; en 1300, 690 ; en 1600, 740. Le nombre ira jusqu'à 747 juste avant la Révolution de 1789.

L'âge d'or de l'expansion cistercienne coïncide avec les 25 années d'intense activité de saint Bernard.

Il ne faut pas oublier les moniales. Vers 1125, Etienne Harding fonde l'abbaye de Tart, racine de la branche féminine de l'Ordre. Le grand siècle des moniales sera le XIII^e siècle. Elles seront innombrables et saintes (Lutgarde, Béatrice, Alice, et bien d'autres...)

L'Ordre de Cîteaux connaît une floraison exubérante pendant deux siècles. Outre les grands hommes cités plus haut, cette époque est marquée par un développement considérable : les constructions des monastères, l'économie surtout agricole grâce aux "granges" exploitées par les « frères convers » institués au temps d'Albéric. Ce sont des religieux entrés au monastère pour vivre aux côtés des moines sans être astreints aux mêmes observances. Ils vivent un équilibre entre le travail manuel et la prière.

A la fin du XIII^e siècle, tous les bâtiments de l'ancien Cîteaux sont achevés. En tant que chef d'Ordre, Cîteaux pouvait accueillir pour le Chapitre Général environ 300 abbés. Ce siècle marque le début des études universitaires, symbolisé par le collège Saint-Bernard à Paris. Dès la fin du XIII^e siècle, on assiste à un fléchissement de l'Ordre. Les Cisterciens sont victimes de leur

succès, ils sont devenus riches grâce aux donations et à de grands domaines qu'ils ont su mettre en valeur.

Les trois siècles suivants sont plus troublés et marqués par quatre grands fléaux : la guerre de Cent ans, la peste noire, la commende (nomination par le roi de supérieurs séculiers dans les monastères), et la réforme protestante auxquels vont s'ajouter les guerres de religion. Des monastères disparaissent, les autres diminuent en effectifs. Par ailleurs, l'extension vers l'Est provoque l'éparpillement des monastères qui gagnent en autonomie, ce qui engendre parfois des comportements contestables. A partir de 1265, s'ajoute la querelle des quatre premiers "pères" de l'Ordre.

Le pape cistercien Benoît XII voulut remédier à cette situation en adressant à ses confrères la célèbre Bulle *Fulgens sicut stella matutina* (1335) « Pour la réforme d'un Ordre brillant comme l'étoile du matin ». Premier document vraiment important depuis *la Charte de Charité*, le pape y encourage un retour à la fidélité et à l'observance de la Règle. Plus tard en 1494, *les Cinquante Articles de Paris* établissent un programme de réforme monastique proposé à l'Ordre,

sous la direction de l'abbé de Cîteaux, Jean de Cirey (1476-1503). C'est à lui que l'on doit le catalogue des 1200 manuscrits de Cîteaux et le recueil des « Privilèges » de l'Ordre, premier livre imprimé à Dijon en 1495. C'est lui aussi qui lança la construction de la Bibliothèque de Cîteaux qui sera achevée en 1509.

Ces nouvelles constitutions n'empêcheront pas le "déclin" de l'Ordre. En effet, la voix du "Chapitre Général" parvient difficilement aux abbayes éloignées à l'heure où le nationalisme se fait jour hors de France. Celui-ci engendre des tendances séparatistes, des désirs d'indépendance et autres choses. C'est à cette époque qu'apparaît la première "congrégation" : celle de Castille. Leur nombre ne dépassera pas la dizaine. Elles caractérisent l'ancien Ordre de Cîteaux.

Le XVI^e siècle est marqué par la Réforme protestante (1517) de Luther et de Calvin. Ce mouvement réagit et « proteste » en particulier contre l'opulence de l'Eglise. Il veut ramener la religion chrétienne à la forme primitive de l'Evangile. Consciente de ses propres insuffisances, l'Eglise latine entame sa propre réforme et convoque le Concile de Trente (1545-1563). C'est à la fin de ce Concile qu'éclatent en France les

guerres de religion qui font de nombreuses victimes et entraînent une destruction considérable du patrimoine religieux et artistique.

En 1636, pour la quatrième fois, Cîteaux et ses granges sont dévastés. Pourtant, la vie conventuelle se maintient. S'il existe une vie relâchée à cette époque, une autre existe désireuse d'une vraie vie monastique.

Durant le XVII^e siècle, un grand vent de réforme souffle dans l'Eglise. L'Ordre entre dans ce mouvement. Une constitution de réforme est votée par le Chapitre Général de 1601. Cela va se traduire par la naissance quasi simultanée de la Congrégation de Haute Germanie et, dans les pays francophones, par celle de l'Etroite Observance.

En France, cette réforme aboutit à une lutte entre deux tendances communément appelées "querelle des observances". Deux sensibilités s'affrontent qui ont pour objet une pratique plus ou moins rigoureuse de la Règle et des observances. A Cîteaux, l'abbatiate de Dom Claude Vausin (1643-1670) est marqué par le durcissement de ces deux tendances.

En 1663, au monastère de La Trappe, l'abbé de Rancé entre en scène. Délégué par l'« Etroite



Le monastère de Cîteaux

Observance », il se rend à Rome avec Claude Vaussin qui représente la « Commune Observance », pour trouver un accord. Trois ans plus tard, en 1666, la Constitution *In Suprema* est promulguée par Alexandre VII dans l'espoir de donner satisfaction aux deux tendances. Rancé refuse aussitôt. Cette querelle entre les deux tendances restera bien française. Il est difficile de juger les communautés adeptes de l'une ou l'autre position. A titre d'exemple, signalons le cas de Dom Perrot, élu abbé de Cîteaux en 1712, qui prend une cellule au dortoir et dort sur la dure jusqu'à la fin de sa vie. Signalons aussi l'effort de Dom Jalouz, abbé de

Sept-Fons, dans le dernier quart du XVIII^e siècle, pour reprendre le flambeau de la réforme entreprise par Dom Eustache de Beaufort. Durant tout le XVIII^e siècle jusqu'à la Révolution, les monastères des deux tendances poursuivront leur orientation propre. Hors de France, des congrégations continuent à se constituer. Certaines se séparent juridiquement de Cîteaux ; d'autres au contraire gardent un lien avec le berceau de l'Ordre, comme c'est le cas pour la congrégation de Haute Germanie.

Le XVIII^e siècle, couramment appelé "siècle des Lumières", connaît un grand bouleversement de la pensée qui n'est pas sans

conséquences sur la vie de l'Eglise. Sous l'influence d'une philosophie de plus en plus anthropocentrique, la raison prend le pas sur la foi. La paix de Westphalie (1648), qui signe la fin des guerres de religion, et la victoire de Sobiesky (Jean) sur les Turcs à Vienne en 1683, engendrent ce qu'on appelle "l'époque baroque", principalement en Europe centrale, où la vie liturgique s'épanouit en célébrations fastueuses. La France elle aussi se laisse marquer par cette recherche de grandeur et de magnificence. Cîteaux n'y échappe pas. En 1762, sous l'abbatit de Dom François Trouvé, l'architecte Lenoir conçoit des transformations qui font songer à Versailles... Cîteaux ressemble de plus en plus à une grande affaire temporelle. Pourtant, une réelle fidélité y demeure, dont les témoins ne manqueront pas.

Peu à peu, on glisse d'une société religieuse à une société sécularisée. Le monde n'est plus guère favorable à la vie monastique qu'il juge inutile. On réclame la fermeture des monastères et la vente de tous leurs biens. Tel sera le programme de Joseph II, empereur d'Autriche, et celui de la Révolution Française. Cîteaux est alors supprimé, et cela entraîne la disparition de

toute autorité à la tête de l'Ordre. Il n'y a plus ni Abbé Général de Cîteaux, ni lieu pour tenir le Chapitre Général. Entre les communautés qui survivent, les liens se relâchent. En France et en Belgique, tous les monastères sont supprimés. Ailleurs, les guerres de la Révolution et de l'Empire font disparaître presque tous les autres, sauf en Europe Centrale, dans les Etats pontificaux, en Espagne et au Portugal, ainsi que certains monastères de moniales. Dès la chute de Napoléon, le pape institue, à défaut de l'abbé de Cîteaux, un « président » auquel tous les Cisterciens survivants doivent désormais s'adresser.

Malgré toute cette tempête, la vie monastique est préservée grâce au zèle de Dom Augustin de Lestrangé, (1791-1827), le célèbre maître des novices de la Trappe. Avec l'accord de Dom Rocour, abbé de Clairvaux, et de Dom François Trouvé, abbé de Cîteaux, il cherche refuge dans l'ancienne Chartreuse de la Val-sainte en Suisse, avec 24 moines. Par la suite, beaucoup d'autres le rejoignent, mais lui-même doit fuir les troupes républicaines jusqu'en Russie.

Après la chute de Napoléon, le retour en France s'organise. Plusieurs abbayes sont restaurées ou

carrément fondées. Progressivement, les monastères de la Commune Observance en Europe centrale reprennent vie. De leur côté, les "trappistes" se développent (fondation de Port du Salut en 1814) et se regroupent en trois Congrégations. La confirmation de l'élection de Port du Salut, en 1816, sera le premier acte juridique du Président général désigné par le Pape.

Ces deux manières de vivre, la Commune observance et l'Étroite observance, finissent par donner progressivement deux visages différents de la vie cistercienne. Ce fait a été consommé en 1892 par le Pape Léon XIII qui institua officiellement l'Ordre Cistercien de la

Stricte Observance (Trappistes) et lui reconnut les mêmes privilèges que l'Ordre Cistercien (O. Cist.)

Aujourd'hui, outre ces deux grands Ordres qui regroupent chacun des monastères de moines et de moniales, la famille cistercienne comprend l'Ordre des Bernardines d'Esquermes, la Congrégation des moniales de Saint Bernard en Espagne, la Congrégation des Bernardines d'Oudenaarde, les moniales bernardines de Suisse. Cela représente environ 7000 moines et moniales, répartis dans quatre cents communautés dispersées sur les cinq continents. Il faut y ajouter les « laïcs cisterciens », dernière branche apparue sur la souche initiale, vieille de plus de 900 ans.

*Frère Michel COLIN
Moine de Cîteaux*

CÎTEAUX

ET LA COMMUNION CISTERCIENNE



Site historique de Cîteaux

« Cîteaux est plus que Cîteaux ». La formule ressemble à un adage. Qu'est-ce à dire ? L'existence de Cîteaux à l'état pur dura seulement quelques années. Dès que le « Nouveau Monastère » se met à fonder, c'est-à-dire dès la fondation de La Ferté (1113), Cîteaux devient plus que Cîteaux. Cîteaux reste le lieu des origines, et en ce sens le « lieu-source », mais ne se réduit plus à la communauté présente sur le lieu. Neuf cents ans plus tard, cela s'avère encore plus vrai. Oui vraiment, Cîteaux est plus que Cîteaux. La communauté en a fait l'expérience tout au long de l'année du IX^e centenaire en 1998. Dix ans plus tard, l'expérience fort heureusement se poursuit.

Quand on parle de « Cîteaux », il faut donc s'entendre sur ce dont on parle. Est-ce le phénomène « Cîteaux » compris au sens large d'un événement qui a marqué l'histoire du monachisme et se perpétue aujourd'hui sous toutes les latitudes ? Est-ce la savante revue *Cîteaux* qui fait l'objet de recherches scientifiques, historiques, culturelles et architecturales sur l'ensemble du monde cistercien ? Ou bien est-ce la communauté présente aujourd'hui sur le lieu ? C'est selon cette dernière acception que nous parlerons de Cîteaux dans cet article, tout en orientant la réflexion sur la manière dont la communauté qui occupe le lieu fondateur se comprend elle-même au service de toute la « communion cistercienne. » En ce sens, tout membre de la communauté de Cîteaux voudrait pouvoir dire en actes et en vérité : « Cîteaux est au service de tout Cîteaux. » Autrement dit, c'est dans la mesure où la communauté de Cîteaux occupe sa juste place au sein de la grande Famille cistercienne qu'elle sert au mieux la communion cistercienne

authentique. Cette « juste » place n'est pas acquise une fois pour toutes. Elle est toujours à recevoir et à réinventer, en fonction du vécu de la communauté et de celui de Cîteaux au sens large. Cette contribution tentera de la cerner dans le contexte d'aujourd'hui.

Cistercium Mater Nostra

Quand les moines reviennent à Cîteaux en 1898, il y a un peu plus d'un siècle que la vie monastique s'est éteinte sur le lieu fondateur. Du monastère d'Ancien Régime, il ne reste que trois bâtiments, la bibliothèque du XV^e, le « définitoire » du XVII^e, et la grande aile du XVIII^e qui abrite aujourd'hui la vie de la communauté. Les autres bâtiments ont tous été détruits. A leur place, on trouve des constructions éparses, sans grand intérêt architectural, toutes réalisées au XIX^e siècle au profit de l'œuvre de bienfaisance entreprise par le Père Joseph Rey pour l'éducation et la réinsertion sociale des jeunes en difficulté. Il faut mentionner en particulier une église dont les moines feront leur lieu de culte et qui a été entièrement restructurée à l'occasion du IX^e centenaire de Cîteaux en 1998.

De ce fait, un premier constat s'impose : il n'y a pas de continuité directe entre la communauté des origines et celle d'aujourd'hui. Celle-ci provient d'une « re-fondation » de plusieurs monastères de l'Ordre des Cisterciens de la Stricte Observance (ocso), plus couramment appelés « trappistes.» Comme ce fut le cas pour la première communauté de Cîteaux, il lui est reconnu une sorte de primauté d'honneur vis-à-vis de toutes les Maisons de l'Ordre et au-delà vis-à-vis de toute la Famille cistercienne, mais il ne faut pas oublier que c'est seulement parce qu'elle occupe le lieu des origines. Dans le même sens, il est bon de rappeler que l'expression *Cistercium Mater Nostra*, chère à tous les cisterciens, s'adresse d'abord à la souche maternelle du grand arbre dont Notre-Dame de Cîteaux est la figure limpide et rayonnante. C'est seulement en second lieu, et dans la mesure où l'actuelle communauté de Cîteaux se laisse travailler en profondeur par l'Esprit de Marie, qu'elle peut s'entendre ainsi saluée.

La grâce du neuvième centenaire

Présente sur les lieux depuis un peu plus d'un siècle, la « nouvelle » communauté de Cîteaux

compte aujourd'hui 35 moines. Elle vit selon la Règle de saint Benoît et les Constitutions ocso. Son histoire récente a été marquée par la célébration du IX^e centenaire de la fondation de Cîteaux (1998). Préparée de longue date, cette année jubilaire a connu son sommet le 21 mars 1998, le jour même où, 900 ans plus tôt, une vingtaine de moines en provenance de Molesmes arrivaient ici, conduits par leur abbé, le futur saint Robert, tous habités par le désir de vivre davantage selon la pureté de la Règle.

Pour dire ce qui a été vécu ce jour-là, certains ont parlé de « Pentecôte ». Environ 800 moines et moniales appartenant aux divers Ordres et Congrégations de la Famille cistercienne se retrouvaient à Cîteaux... comme chez eux. Tout était parti de là, neuf siècles auparavant. Aujourd'hui, la source est devenue un grand fleuve, la vie cistercienne est implantée sur l'ensemble du globe. Ce qui n'avait pas été possible en 1898 le devenait un siècle plus tard : par-delà les embarras d'une longue histoire, tous ces gens se retrouvaient comme frères et sœurs pour rendre grâce à Dieu dont l'Esprit ne cesse de susciter la vie cistercienne et d'inspirer de nouvelles manières de vivre du charisme des fondateurs.

La fête avait été soigneusement organisée, grâce à une petite équipe de moines et moniales représentative de l'ensemble de nos Ordres et Congrégations. Il y eut en particulier à Cîteaux même, juste avant le 21 mars, une « synaxe » de trois jours regroupant une quarantaine de moines et moniales eux aussi représentatifs de l'ensemble du monde cistercien. Y prirent part les Abbés Généraux des deux grands Ordres, l'Abbesse Présidente de la Congrégation de Saint Bernard en Espagne, ainsi que les Prieures Générales des Bernardines d'Esquermes et d'Oudenaarde. Pour la première fois, on pouvait aussi remarquer une présence de laïcs cisterciens, derniers-nés de la souche originelle neuf fois centenaire. Le fruit de cette synaxe apparut clairement dans le message, signé de tous les participants, qui fut lu et remis *Aux Frères et Sœurs de la Famille cistercienne* à la fin de l'Eucharistie du 21 mars. Chacun put le comprendre dans sa propre langue.

La lettre de Jean-Paul II

Les travaux de la synaxe furent guidés par la Lettre de Jean-Paul II à la Famille cistercienne à l'occasion du IX^e centenaire de l'Abbaye de Cîteaux en date du

6 mars 1998. D'aucuns n'ont pas manqué d'y remarquer un usage fréquent et certainement intentionnel de l'expression « Famille cistercienne »¹. A l'inverse, il n'y est jamais question d'Ordre ou Congrégation. Manifestement, ce qui intéresse le Saint Père dans ce document ne concerne pas d'abord l'organisation juridique propre à chacun de nos Ordres ou Congrégations, mais « la communion » à l'intérieur de « la grande Famille cistercienne » :

En cette célébration de la fondation de Cîteaux, j'encourage vivement les communautés qui forment la grande Famille cistercienne à entrer ensemble dans le nouveau millénaire, en véritable communion, dans la confiance mutuelle et dans le respect des traditions léguées par l'histoire. Que cet anniversaire du 'nouveau monastère', qui pendant neuf siècles a eu un rayonnement si grand dans l'Eglise et dans le monde, soit pour tous le rappel d'une origine et d'une appartenance communes, ainsi que le symbole de l'unité toujours à recevoir et à construire.

En termes clairs, Jean-Paul II fait le lien entre l'événement historique de la fondation

du 'nouveau monastère', son rayonnement pendant neuf siècles sur l'Eglise et dans le monde, et l'existence de la Famille cistercienne aujourd'hui. Plus précisément encore, il fait le lien entre le 'nouveau monastère' et 'les communautés qui forment la grande Famille cistercienne' aujourd'hui, en faisant l'impasse sur les liens particuliers qui réunissent ces communautés en divers Ordres et Congrégations. Ce serait une erreur de comprendre cette « impasse » comme un oubli ou un manque d'estime pour ces liens historiques et juridiques. C'en serait une autre d'en prendre prétexte pour ne pas s'efforcer d'en comprendre le sens. C'est ce qui occupa la majeure partie des travaux de la synaxe préparatoire au 21 mars 1998.

Un travail de « communion »

Le concept de « communion » est d'un usage si courant depuis les grands textes ecclésiologiques de Vatican II que nous risquons de ne plus l'entendre suffisamment dans toute sa densité chrétienne, catholique et religieuse. Dans une Lettre du 28 mai 1992, la Congrégation pour la Doctrine de la foi a jugé bon d'en rappeler

¹ L'expression « Famille cistercienne » a été utilisée pour la première fois par le Pape Léon XIII, dans la Constitution Apostolique *Non mediocri*, 30 juillet 1902.



Le cloître des copistes

le contenu théologique. Désormais c'est à la lumière des précisions apportées par ce texte qu'il faut comprendre le concept de « communion » dans l'ensemble des textes du Magistère postérieurs à Vatican II. Même ceux dont l'objet premier n'est pas d'ordre dogmatique en portent l'écho, ne serait-ce que de façon analogique, comme c'est le cas pour l'exhortation apostolique *Vita consecrata* du 25 mars 1996, et pour la Lettre de Jean-Paul II aux membres de la Famille cistercienne. De cette manière seulement, on peut éviter de s'en tenir à une compréhension éthérée de la « véritable communion » à laquelle les communautés de la grande Famille cistercienne sont

toutes invitées à entrer, sur la base d'une « confiance mutuelle et dans le respect des traditions léguées par l'histoire. » Il ne fait aucun doute que c'est bien ainsi qu'elle a été comprise par les membres de la synaxe, comme l'attestent ces affirmations de leur message :

La communion que nous recherchons n'est pas affaire d'union juridique ou d'uniformité d'observances. Elle découle de notre appréciation commune du don de la vocation cistercienne, d'un respect profond pour l'intégrité des différentes expressions du charisme cistercien et du désir de croître dans une affection et une amitié mutuelles. C'est une unité qui est toujours à recevoir dans l'action de grâce et toujours à construire dans l'humilité et la vérité.

Ainsi compris, et en s'inspirant de l'introduction de la *Lettre de la Congrégation pour la Doctrine de la foi sur certains aspects de l'Eglise compris comme communion* de 1992 précitée, on peut en arriver à dire que le concept de communion (*koinonia*) convient particulièrement pour exprimer l'intimité de la Famille cistercienne au cœur de l'intimité du Mystère de l'Eglise. Plus encore, il peut être une clé pour un renouvellement des liens unissant toute la famille

cistercienne à partir de sa souche initiale. C'est ce qu'exprime, comme un vibrant appel à toutes nos communautés, la suite du message de la synaxe :

Nous espérons que la grâce de cette synaxe trouvera un écho dans le cœur de tous nos frères et sœurs, y compris des Laïcs Associés. Nous appelons chacune de nos communautés à faire ce qui est possible à tous les niveaux pour assurer le développement de la communication, du dialogue et de la collaboration entre les divers membres de la Famille cistercienne. En particulier nous demandons à nos Supérieurs Généraux de former une commission dont le mandat soit de poursuivre le travail de cette synaxe et de promouvoir tout ce qui peut faire avancer notre communion.

Dix ans après, où en sommes-nous ?

Si la commission réclamée par les membres de la synaxe aux Supérieurs Généraux de nos Ordres et Congrégations n'a pas encore trouvé forme, il n'est pas moins vrai que des pas ont été faits pour avancer ensemble dans le sens d'une véritable communion. Signalons en particulier l'étude menée à ce sujet, à quelques mois d'intervalle, par l'Ordre Cistercien et celui de la

Stricte Observance à l'occasion des Chapitres généraux qui ont suivi le IX^e centenaire. Chacun d'eux a réalisé un document qui sert aujourd'hui de référence à leur propre compréhension de la communion dans la famille cistercienne.

a) L'Ordre Cistercien de la Stricte Observance a opté pour une brève Déclaration sur la Communion Cistercienne (Actes des Chapitres Généraux de Lourdes, 1999) :

- *Que chacune de nos communautés locales ainsi que les conférences régionales continuent à favoriser et à développer les liens de charité et de collaboration avec toutes les communautés de la Famille cistercienne, en les invitant à des évènements tels que célébrations, réunions, conférences, sessions, et en répondant aux invitations que ces communautés nous adresseront.*
- *Au sein de cette communion cistercienne dont chaque communauté locale a la responsabilité, nous reconnaissons la place particulière de la communauté de Cîteaux, notre mère à tous. Symbole historique de l'unité de la Famille cistercienne, la communauté*

de Cîteaux est encouragée à poursuivre son accueil fraternel et généreux envers tous les membres de la Famille cistercienne qui viennent découvrir le lieu de notre origine commune.

On le voit, la « Déclaration » ne cherche pas à développer l'aspect notionnel de la communion cistercienne. Elle la considère comme une réalité de fait à favoriser et à développer. Comme la Lettre de Jean-Paul II, elle met l'accent sur les relations entre communautés, et non entre les Ordres et Congrégations. Par ailleurs elle reconnaît *la place particulière de la communauté de Cîteaux, appelée notre mère à tous* du fait qu'elle vit sur le lieu d'origine de toute la Famille cistercienne. Cela lui vaut la fonction de *symbole historique de l'unité de la Famille cistercienne*, assortie d'un encouragement à *poursuivre son accueil fraternel et généreux envers tous les membres de la Famille cistercienne.*

b) L'Ordre Cistercien, quant à lui, s'est orienté vers un document plus développé et de forme plus solennelle. *C'est un Message du Chapitre Général de l'Ordre Cistercien aux membres de l'Ordre sur la communion dans la Famille cistercienne*, en date du 8 septembre 2000. Il se développe en

cinq parties :

- *le but de cette déclaration,*
- *comment comprendre le terme « Famille cistercienne »,*
- *sur les formes de communion dans la Famille cistercienne,*
- *pour comprendre de façon juste notre propre histoire,*
- *quels pas concrets vers une plus grande communion dans la Famille cistercienne.*

Le document dans son ensemble s'efforce de dégager le plus soigneusement possible la juste manière de comprendre les termes principaux qui sont en jeu : *Famille cistercienne et communion*. Il porte un grand souci de vérité historique et aussi la crainte de dérapages qui pourraient nuire à la *communion cistercienne*, comme ce fut le cas dans le passé. A cet égard, on ne peut qu'être sensible à la relecture qu'il propose de l'histoire cistercienne éclairée par la *felix culpa* de la Vigile Pascale.

Le ton général du document donne l'impression de vouloir mettre la Lettre de Jean-Paul II sur des rails historiques, juridiques et institutionnels, pour aider à faire les bons pas dans le sens de la communion désirée. Les relations à l'intérieur de la Famille cistercienne sont considé-

rées sous l'angle des Ordres et des institutions plus que sous celui des communautés. On peut regretter qu'il ne soit pas fait mention de la communauté de Cîteaux et du rôle qu'elle pourrait jouer pour contribuer à l'unité de la grande Famille cistercienne, mais compte tenu de l'origine du document et de son genre littéraire, cela se comprend bien. Par ailleurs, on ne peut oublier que la reprise de Cîteaux par l'Ordre Cistercien de la Stricte Observance en 1898 est longtemps restée comme une écharde dans les relations entre les deux grands Ordres. Au sein de la grande Famille cistercienne, la vocation de la communauté de Cîteaux ne peut donc être que d'ordre symbolique. Elle n'en est pas moins réelle.

Dans ce contexte, les communautés de nos deux Ordres se sont grandement réjouies du *Message aux Communautés Cisterciennes* cosigné par nos Abbés Généraux en date du 26 janvier 2007, fête de nos saints Fondateurs. On y trouve ces paroles qui prennent en compte ce qui a été fait depuis le neuvième centenaire de Cîteaux et présagent bien de l'avenir des relations entre nos Ordres :

Depuis 1998 et jusqu'à ce jour, beaucoup a été fait pour recevoir et

construire l'unité dans le respect des traditions historiques, prémisses indispensables au dialogue alliant concorde et diversité : nous avançons ainsi dans notre transformation en Christ, sans rien préférer à son amour (Règle de saint Benoît, 4, 21).

Si nous acceptons sincèrement comme base les fondements exprimés par nos Chapitres Généraux dans leurs messages de communion adressés aux communautés, et si nous observons les signes de notre temps qui nous poussent à développer cette communion au sein de la Famille cistercienne, nous sommes confiants : les mots que la liturgie de la Cène du Seigneur place au moment du « Mandatum » - Où sont amour et charité, Dieu est présent – pourront aussi être appliqués à nous autres, cisterciens.

Cîteaux : symbole de communion

Au lendemain du neuvième centenaire, la communauté de Cîteaux a pris le temps de relire les événements et de les méditer dans son cœur. Alors que, du dehors, certains se demandaient si le moment n'était pas venu pour elle de retrouver la place qui fut la sienne jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, il nous est apparu de plus en plus clairement que ce serait seulement en s'inspirant le plus

possible de l'attitude de la Vierge Marie, Notre-Dame et Reine de Cîteaux, que notre communauté serait à même de trouver sa juste place à l'intérieur de la grande Famille cistercienne : ne rien faire qui ressemble à un coup de force, mais tout faire pour servir le vin des noces. C'est le prix de la « communion véritable » que nous recherchons. Comme Marie à Cana, Cîteaux n'a rien à revendiquer pour soi. Comme l'humble servante du Seigneur, nous sommes simplement là pour dire aux frères et sœurs de la grande Famille cistercienne : *Faites tout ce qu'il vous dira.*

Entre tous les évènements qui ont marqué l'année 1998, il en est un dont on a peu parlé mais dont la force symbolique est gravée dans nos mémoires. Quand, au matin du 18 mars, notre communauté et tous les membres de la synaxe représentative de la Famille cistercienne sont entrés en procession dans l'église de Cîteaux fraîchement rénovée pour y célébrer l'Eucharistie, c'était comme si, une nouvelle fois, le manteau de Notre-Dame s'ouvrait à nous. Neuf siècles d'histoire venaient s'abriter à l'ombre de Celle qui n'a jamais

manqué de charité. Par son intercession, nous venions réclamer le vin nouveau dont nous avons soif *pour explorer les nouvelles voies qui conduisent à la mise en œuvre des intentions de la Charte de Charité, et donner une nouvelle vie à l'esprit de nos saints Fondateurs* (cf. les paroles de Dom Sighard Kleiner, ancien Abbé Général de l'Ordre Cistercien, citées à la fin du message de la synaxe).

Sur la terre de Cîteaux, d'autres signes attestent le « développement durable » de cette communion retrouvée et toujours à faire à l'intérieur de la famille cistercienne : le parcours de visites² dont une étape présente l'ensemble des communautés vivantes de la Famille cistercienne à travers le monde ; le CERCCIS (Centre Européen pour le Rayonnement de la Culture Cistercienne)³ officiellement inauguré en avril 2007 ; l'hôtellerie remise à neuf dans la perspective d'être un lieu d'accueil non seulement pour « les hôtes qui ne manquent jamais au monastère », mais aussi pour des réunions importantes du monde cistercien, telles que Commissions centrales et Conférences régionales ocso,

² Voir plus loin dans ce même numéro de la revue *Les Amis des Monastères* : Evelyne BENARD-GRASSET, *Visites de l'Abbaye de Cîteaux*.

³ Cf. F. Hervé BRIAND et F. Gérard JOYAU, *CERCCIS, un Centre dédié au rayonnement de la culture cistercienne*, dans *Les Amis des Monastères*, n° 148, octobre 2006, pp. 30-39.

Chapitres de Congrégations ocist et Chapitres de Bernardines, meetings de laïcs cisterciens. A ce titre, Cîteaux s'est réjoui d'accueillir, peu avant l'ouverture des grands travaux de restauration de l'hôtellerie, les membres de la troisième rencontre internationale des laïcs cisterciens qui s'étaient réunis à Clairvaux. Il n'est pas anodin non plus de signaler que le premier groupe qui a étrenné la nouvelle hôtellerie en février 2007, à l'occasion d'une session germanophone et francophone sur la vie et la Règle de saint Benoît, était éminemment représentatif de la Famille cistercienne en ses plus jeunes générations. Tous les Ordres y figuraient, tant au masculin qu'au féminin, à la fois dans le corps professoral et dans les auditeurs. A qui veut bien les voir, ce sont là des signes très parlants.

Un dernier fait ne peut être passé sous silence : La Visite Régulière effectuée par Dom Bernardo Olivera, Abbé Général ocso, accompagné pour la circonstance par Dom Thomas Denter, Abbé de Marienstatt ocist, en juin 2001. Ce fut une « première » dans les relations entre nos deux Ordres. Outre la « Carte de Visite » qu'ils ont ensemble cosignée, Dom Thomas nous a laissé un document où il présente sa vision de la place de

Cîteaux dans la Famille cistercienne. Son appel est très fort. Nous lui portons aujourd'hui encore toute notre attention :

Je suis persuadé que vous, communauté de Cîteaux, avez répondu à un appel particulier. Vous êtes les héritiers et les gardiens de ce lieu, et vous l'emplissez d'une vie spirituelle authentique. Sans votre communauté vivante, Cîteaux ne serait qu'un monument historique quelconque, sans force spirituelle ni rayonnement. Votre identité doit être maintenue telle qu'elle est.

C'est précisément cette force, nourrie du patrimoine cistercien, qui rend le lieu si attirant et si interpellant. Vous allez certes vous demander si vous pouvez, et plus encore comment vous pourrez faire face à ce devoir, être la « Mater nostra » qui appelle ses fils et ses filles à l'unité, qui invite et encourage à consolider cette unité.

On pourrait envisager que se tiennent ici des Chapitres de Congrégations, des inter-noviciats, des sessions d'études ou d'autres choses encore selon les souhaits et les besoins des membres de la Famille cistercienne.

Parallèlement à ces objectifs spécifiquement monastiques, Cîteaux concerne aussi l'idée européenne, car c'est déjà, une forme

d'« union européenne » qui a été réalisée par l'Europe cistercienne en ses différentes régions et provinces. A cet égard, le Chapitre Général de l'Ordre de Cîteaux peut être considéré comme le « premier Parlement européen. »

Pour mener à bien tous ces projets... il est de la plus grande importance que vous ne perdiez ni votre identité ni votre liberté de décision sur tout ce qui vous concerne et concerne Cîteaux, car vous êtes les premiers héritiers, au sens le plus spirituel du terme.

La force de ces paroles et le chemin qu'elles tracent pour l'avenir s'inscrivent dans le sillage des grands documents auxquels nous nous sommes référés précédemment. Notre communauté comprend de mieux en mieux qu'elle est au service de la communion dans la Famille cistercienne. Une communion qui se propose et jamais ne s'impose. C'est ce que nous apprenons à l'école du service du Seigneur, éduqués par Notre-Dame de Cîteaux.



La Vierge de l'église

*Sainte Vierge Marie,
mieux que nous-mêmes,
tu sais de quel amour tu marqueras demain
l'écorce et les fibres de l'arbre de Cîteaux
plus que neuf fois séculaire
pour que la gloire de Dieu et la paix du monde
mûrissent et surabondent
dans la moisson du troisième millénaire.
Par cet amour inépuisable et débordant,
le même qui réclama de toi et réclame de nous
une confiance inébranlable au quotidien,
Notre-Dame et Reine de Cîteaux, sois remerciée !⁴*

*Fr. Olivier QUENARDEL
Abbé de Cîteaux*

⁴ Extrait de « Prière à Notre-Dame de Cîteaux », dans *Cîteaux : une terre de silence où l'homme tient parole*, Abbaye de Bellefontaine – ARCCIS, Collection CAHIERS CISTERCIENS, Série « Des lieux et des temps », n° 1, 1999, pp 19-20.

VISITES DE L'ABBAYE DE CITEAUX 1998 – 2008

Transmettre l'esprit du lieu



Parcours de visite : au pied d'Étienne Harding

Beaucoup de visiteurs arrivant à Cîteaux pendant les mois d'ouverture ignorent pour la plupart que l'abbaye est toujours habitée par des moines cisterciens et ils ignorent aussi souvent tout de la vie monastique et de son histoire. L'autre surprise, quelquefois en forme de déconvenue, est que pour visiter, il est nécessaire de suivre un guide : pas de visite libre ou seul, uniquement des visites guidées pour entrer dans l'Abbaye ! Cela en décourage

certains qui craignent de se voir imposer un discours convenu et peut-être religieux.

Une expérience de dix ans de guide à l'abbaye m'incite bien naturellement à penser qu'ils ont tort. Ici plus qu'ailleurs, sans doute à cause du peu d'architecture ayant résisté à la Révolution française, le guide est un passeur dont le talent est de faire goûter l'esprit du lieu : il est la courroie de transmission indispensable entre les visiteurs et les moines . Il y a dix ans, à l'ouverture, l'enjeu était de taille : en quelque 75 minutes faire entrer nos visiteurs dans une histoire neuf fois centenaire et leur faire entrevoir la richesse de l'expérience monastique toujours présente à Cîteaux.

Avec la communauté monastique, à l'initiative des visites et totalement investis dans cette aventure, nous avons fait des choix qui pouvaient sembler au départ un peu fous mais qui à l'expérience ont fait leur preuve : visite guidée en silence, par petits groupes, avec un contenu fidèle à ce que la communauté voulait dire d'elle-même, sur son histoire et son actualité.

Les choix de départ

Il est difficile au vu de ce qui reste aujourd'hui de l'architecture, d'imaginer l'importance des bâtiments disparus et cette difficulté, ce manque d'architecture, fut en définitive notre chance : impossible de concevoir dans ce lieu une visite patrimoniale classique sur l'architecture cistercienne. Il fallait innover et permettre aux visiteurs d'expérimenter l'esprit du lieu, celui qui a donné naissance à l'architecture, mais surtout à une culture spirituelle et temporelle qui a rayonné sur l'Europe entière.

Concrètement dès le début, en 1998, nous avons choisi comme musique de fond, le silence, et de limiter le nombre de participants à 25-30 personnes par visite pour préserver la qualité de l'écoute et de la relation.

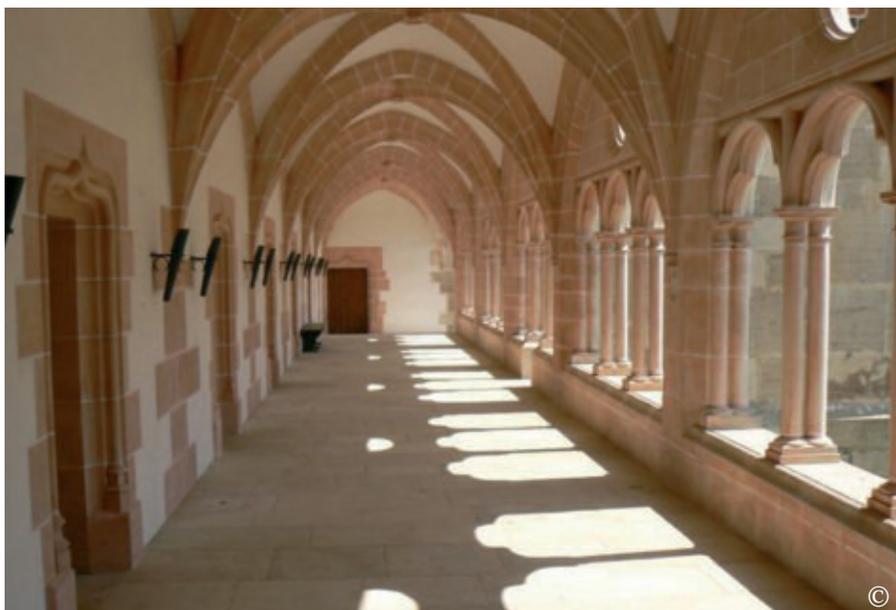
La visite commence traditionnellement par un temps de lectio, extraits des Pères cisterciens du XII^e siècle, textes choisis par la communauté. Elle se continue par un enseignement léger mais dense sur la règle de saint Benoît dans une salle identique à une salle du Chapitre. Là, des clefs simples sont données pour entrer dans l'histoire cistercienne et cheminer ensuite sur le lieu. Le silence demandé pendant la visite impressionne les grands et les

petits, car il rend palpable la présence monastique toute proche. C'est un des points forts du parcours, ce silence invite le visiteur à devenir l'hôte de la communauté et à respecter son lieu de vie.

Ensuite, étape après étape, les visiteurs-hôtes partent à la découverte de quelques facettes de l'aventure cistercienne : l'humanité, avec les personnalités des fondateurs et leurs intuitions, le savoir-faire avec la simplicité et la beauté du travail des copistes, enfin le rayonnement actuel de la famille cistercienne et la permanence de l'esprit de Cîteaux, à travers le monde.

Tout au long de la visite, la parole des guides se doit d'être la plus objective possible : entrez et voyez. Il ne s'agit ni de convaincre, ni de convertir mais de faire poser les bonnes questions pour que tombent les préjugés. Après un temps donné aux questions en fin de visite, chaque visiteur repart sceptique ou perplexe, intrigué ou heureux, mais très rarement indifférent.

Telle que nous avons conçu le parcours au départ, la médiation humaine y est essentielle. La visite guidée est le lieu d'une transmission directe et la personnalité du guide donne le ton. On pourrait comparer notre visite à



Le cloître des copistes

un morceau de musique : il y a autant d'interprétations que de personnes, même s'il s'agit toujours de la même partition. Il y a la visite selon Jean-Luc, Marie-Line ou Bénédicte...

Une formation originale

Faire voir ce qui n'existe plus, faire toucher du doigt la vie monastique, intéresser par une parole vraie, sans érudition ni récitation, c'est l'enjeu que nous devons ré-actualiser chaque année avec nos guides depuis dix ans. La communauté monastique a compris dès le départ la nécessité de s'impliquer dans la formation des guides pour les connaître et se faire connaître d'eux. C'était

indispensable pour qu'ils ou elles deviennent vraiment porte-parole des moines de Cîteaux.

La première année, nous avons eu une formation hebdomadaire, exceptionnellement riche, donnée par les moines qui allait de la Règle de saint Benoît aux Pères cisterciens en passant par la fondation de Cîteaux et les grandes étapes de l'histoire monastique. Cet apport de connaissances, insoupçonné, même parfois érudit - bien peu de personnes aujourd'hui connaissent Aelred de Rievaulx ou Isaac de l'Etoile - comment le digérer, l'assumer et le transmettre non pas de façon savante mais vivante ? A notre tour, nous avons compris que

nous devons nous immerger dans la vie monastique pour en faire l'expérience et que c'était une nécessité pour que notre parole prenne chair. Donc, toujours en 1998, les futurs guides ont choisi de partager pendant plusieurs semaines, et le rythme de prière, de Vigiles à Complies, et le rythme de travail manuel et intellectuel des moines. Nous avons écouté les témoignages des jeunes et des anciens sur leur choix de vie, et nous sommes entrés ainsi jour après jour dans une familiarité avec cette vie qui, au départ, nous était étrangère. Elle nous est devenue aimable et infiniment respectable, au point de nous donner un vrai désir de faire partager cette découverte à d'autres.

Depuis dix ans, notre formation a évolué et a pris de la maturité, mais elle est toujours aujourd'hui l'incontournable levain qui donne la qualité des visites. Tous les ans, il y a une semaine de formation obligatoire pour les guides permanents et saisonniers. Elle se fait à l'hôtellerie de Cîteaux et est menée par les moines et les responsables des visites. Elle repose sur une transmission des fondamentaux historiques et spirituels cisterciens, sur la rencontre et le témoignage des frères, et sur l'immersion pendant quelques jours dans le rythme et la vie monastique. Nous ne

demandons pas à nos futurs guides d'adhérer à ce choix de vie, être chrétiens n'est pas un critère de recrutement, mais nous leur demandons l'ouverture d'esprit et de cœur nécessaire pour une vraie rencontre et l'élan pour partager cette expérience à d'autres. Depuis dix ans, année après année, cela a relativement bien fonctionné et c'est une des clefs de notre durée : ces jeunes et moins jeunes, hommes ou femmes, durant quelques mois ou quelques semaines, font partager à d'autres la joie d'une rencontre, celle de cette terre façonnée par la prière et le travail où le cœur de Cîteaux bat toujours.

Perspectives 2008

Au terme de ces dix ans, pour être plus à l'écoute des visiteurs, pour mieux mettre en valeur le site et le rendre accessible pour tous (label visé 'Tourisme et handicap'), un projet de réhabilitation du parcours de visite a émergé selon deux axes de développement : réaliser un aménagement paysager d'ensemble et créer une nouvelle exposition.

Le nouvel aménagement paysager évoque l'implantation des bâtiments détruits, par le tracé au sol des cloîtres des copistes et des novices, et de la grande infirmerie du XIII^e siècle, la plus belle de l'Ordre de Cîteaux avant la Révolution. Les bâtiments existants

retrouveront ainsi leur logique architecturale. Pour faciliter la circulation, le chemin des visites est redessiné, harmonisé à ce qui existait et élargi pour le rendre accessible à tous. Enfin, le site est arboré, pour améliorer l'accueil et le confort des visiteurs durant l'été et le parcours se transforme ainsi en agréable et silencieuse promenade.

Il importait également de mieux situer Cîteaux dans son environnement naturel. Une nouvelle exposition propose, à partir de l'expérience cistercienne, une piste de réflexion sur la gestion des ressources naturelles que les moines ont pratiquée pendant des siècles. Sa thématique est l'aménagement cistercien du territoire entre la Côte des vins et la Saône, avec granges et celliers, étangs et moulins, forêts, vignes... Cette exposition termine la visite et invite à découvrir les lieux et

paysages environnants, notamment la forêt voisine, une des plus belles de Bourgogne, héritée de la gestion monastique, qui est une zone remarquable et protégée pour sa flore et sa faune.

Ces nouveautés que pilotent, en partenariat avec la région Bourgogne et le Pays beaunois, les moines de Cîteaux, les guides et l'association « Les amis de l'abbaye de Cîteaux » replacent mieux l'abbaye dans sa longue histoire et invitent à puiser dans les leçons cisterciennes de maîtrise de la nature, un témoignage aujourd'hui capital.

Et voilà, nous espérons être repartis encore pour dix ans de rencontre, d'étonnement et de partage. A bientôt donc à Cîteaux...

Evelyne Benard-Grasset
Responsable des visites

Repères 2008

Dates d'ouverture :

Ouverture du 30/04 au 5/10. Ouvert les après-midi aux vacances de la Toussaint sauf les lundis.

Horaires d'ouverture :

Basse saison du 30/04 au 30/06 et du 01/09 au 5/10 : de 9h45 à 12h45 et de 14h15 à 18h. Fermé lundi et mardi (sauf 12/05), dimanche matin et matin du 1/05.

Haute saison du 01/07 au 31/08 : de 9h45 à 18h30 ; dimanche de 12h à 18h30. Fermé lundi (sauf 14/07), dimanche matin et matin du 15/08.

Prix parcours accompagné (sans ou avec diaporama):

Tarif de base - Adulte plein tarif : 7 € -> 7.5 €

Tarif jeune de 7 à 18 ans : 3.5 € -> 4 €

Tarif étudiant : 3.5 € -> 4 €

Tarif demandeur d'emploi : 3.5 € -> 4 €

Tarif groupe par personne : 6 € -> 6.5 €

Tarif groupe scolaire par personne : 3.5 € à 4 €

Vente du fameux fromage au magasin, sauf le lundi.

Renseignements

Tél : 03 80 61 32 58 / Fax : 03 80 61 32 59

Courriel : visites@citeaux-abbaye.com

Site : www.citeaux-abbaye.com

ECHOS DU CERCCIS

Centre Européen pour le Rayonnement de la Culture Cistercienne

Dans le n° 148 publié en octobre 2006 par cette même revue, un article détaillé est paru sur le CERCCIS, à l'abbaye de Cîteaux, relatant l'historique de ce projet, sa vocation et ses perspectives de développement. L'objet des quelques lignes qui suivent est de mettre l'accent sur un événement, l'inauguration du Centre en avril dernier, et sur une initiative originale d'ARCCIS/CERCCIS, la Journée annuelle de Culture cistercienne.

Une inauguration conviviale

Le vendredi 20 avril 2007 a eu lieu l'inauguration du CERCCIS, à l'abbaye de Cîteaux. Au programme de cet après-midi festive, un mot d'accueil de Dom Olivier Quénardel, abbé de Cîteaux, une conférence de Dom Lode Van Ecke, abbé d'Orval en Belgique, la bénédiction et la visite des lieux, et enfin un buffet. Cette rencontre a réuni une centaine de personnes.

Voilà plus de 15 ans que le projet de ce centre de documentation germait dans les esprits ! Aux premières réflexions enthousiastes,

aux premières opportunités ont succédé bien des réserves et des mises en veilleuses. Période d'attente nécessaire sans doute pour mûrir et dimensionner, à sa juste mesure, le projet de ce Centre. Et voilà que ce projet reçoit une nouvelle impulsion en 2003 ! Cette fois-ci, ce sera la bonne : la partie inoccupée d'un bâtiment, prêtée gracieusement à l'association ARCCIS par la communauté de Cîteaux, pouvait héberger enfin le CERCCIS. Seulement tout était à faire : restaurer le bâtiment, prévoir son aménagement, l'équiper !

De nouvelles années furent nécessaires pour réunir l'argent, préciser le contenu, sensibiliser les responsables politiques, créer un partenariat avec la Bibliothèque municipale, les Archives départementales, l'Université de Bourgogne, animer un comité scientifique, et aussi informer largement la famille cistercienne pour solliciter son aide et sa prière. C'est tout ce travail de réflexion, de diffusion et d'étude de faisabilité qui a permis aujourd'hui à ce centre d'exister !

L'inauguration du 20 avril a bien récapitulé tous ces liens tissés au fur et à mesure du développement de ce projet, à travers les différentes personnes présentes : membres de l'association *Cîteaux 98* qui a piloté les manifestations liées au neuvième centenaire de la fondation de l'abbaye, membres de l'association ARCCIS et représentants de la famille cistercienne, donateurs, représentants de la DRAC Bourgogne (Direction régionale des Affaires Culturelles), de la bibliothèque municipale de Dijon, de la bibliothèque diocésaine, élus politiques du Conseil général et des communes voisines.

Pour plonger dans ce qui est le cœur de la culture cistercienne, un certain goût de Dieu que les cisterciens expérimentent dans la prière et ont traduit au cours des siècles dans un mode de vie, une architecture, une économie, un gouvernement etc., c'est la grande figure de Bernard de Clairvaux qui a été évoquée. Qui mieux que lui a contribué au rayonnement de la culture cistercienne ? La conférence de Dom Lode, *Bernard de Clairvaux, le désir dans l'expérience religieuse*, a placé la pensée de Bernard dans une problématique contemporaine :

l'expérience religieuse est une quête diffuse pour beaucoup de personnes aujourd'hui, un préalable à la foi, comme s'il fallait avoir une sorte de preuve avant de se rendre à l'évidence. Dom Lode a présenté l'expérience de Dieu que propose quant à lui Bernard : « Ce n'est pas la connaissance qui donne la sagesse, mais l'amour »¹.

Après cette conférence, et heureusement il faisait grand soleil, il était temps de se rendre au CERCCIS, pour l'inauguration officielle en présence des élus et des abbés, abbesses de la famille cistercienne. Le ruban découpé, frère Jean-Marie Gervais, prieur de l'abbaye de Sénanque et président de l'ARCCIS, a béni le centre. La visite des lieux a suivi. Chaque pièce a permis de présenter quelques documents des divers fonds déposés. Sans doute était-ce un signe d'encouragement ? Le jour même de l'inauguration, arrivait de l'abbaye de Sept-Fons, une palette d'une centaine de kilos d'archives et de livres ! Les rayonnages sont déjà pleins, il va falloir se préoccuper de poursuivre rapidement l'aménagement du Centre.

¹ Le texte de cette conférence est disponible, il suffit d'en faire la demande à l'adresse : arccis@wanadoo.fr. Il vous sera envoyé par courriel.

Sur le Livre d'or de cette journée, une phrase résume bien l'esprit de cette aventure : « Une belle réalisation qui ouvre des portes pour l'avenir ! Que la communion continue de s'approfondir dans la famille cistercienne. » (Sœur Joséphine Mary, supérieure générale des Bernardines d'Esquermes).

Journée de Culture cistercienne

Depuis trois ans, l'association ARCCIS et le Centre de documentation (CERCCIS) organisent une Journée de Culture cistercienne. La première rencontre avait eu lieu à l'abbaye d'Acéy en 2005, la seconde à l'abbaye de La Trappe en 2006 et, cette année, la rencontre s'est déroulée à l'abbaye d'Aiguebelle, le 7 septembre dernier.

Cette journée a pour but de réunir les personnes dont le point commun est de travailler sur la culture cistercienne, en vue d'échanger librement leurs expériences, leurs méthodes, de partager leurs questions et de faire part de l'avancement de leurs projets, quels qu'en soient le thème, la période ou la matière. La journée s'articule autour de temps de présentation de travaux en cours et de quelques communications de chercheurs dont les recherches

sont suffisamment avancées. Cette rencontre veut favoriser essentiellement les relations et les échanges entre le monde monastique et les chercheurs, qu'ils soient rattachés à une institution, (abbaye, université, CNRS...) ou menant une recherche individuelle. L'objectif est de permettre la confrontation entre une recherche large sur le patrimoine cistercien et l'expérience d'une tradition toujours vivante, dans les monastères.

Sans doute est-il utile de préciser ce que recouvre le terme de « culture cistercienne. » « La culture cistercienne est ce qui caractérise la vie des cisterciens, dans son passé et son présent, dans son agir, sa réflexion, sa manière d'être au monde et de se transmettre. Elle unit ce qui fait le plus concret d'une vie humaine, la simplicité d'un habit, par exemple, avec le plus élaboré d'une œuvre artistique (architecture, œuvre littéraire, enluminures, etc.)... Au cours de l'histoire, la culture cistercienne s'est concrétisée de multiples manières : dans des écrits, des œuvres artistiques (architecture, peinture, enluminures, musique etc.), des institutions (charte de charité, chapitre général...), mais elle s'est aussi perpétuée dans un *modus vivendi* ². »

² Extrait d'un texte inédit de frère Gérard Joyau, membre du conseil d'administration d'ARCCIS, *La culture cistercienne. Approches d'une réalité vivante.*

On le voit, le champ d'investigation est large. La rencontre d'Aiguebelle de septembre dernier en a donné l'illustration. Les sujets abordés ont traité de la diplomatie cistercienne au XII^e siècle (science des documents écrits), de la liturgie avec une approche de la réforme bernardine du chant, d'informatique avec la création du site internet Le monde cistercien sur lequel travaillent les chercheurs du CERCOR (Centre européen de Recherches sur les Congrégations et Ordres religieux) à Saint Etienne, de chantier avec le projet du collège des Bernardins à Paris... sans oublier le travail évoqué de publication des écrits des moines de Tibhirine. La bonne

surprise de cette journée a été certainement la présence de jeunes chercheurs et chercheuses, universitaires ou non, passionnés par la réalité cistercienne.

Cette journée d'échange est un lieu ouvert de passage entre l'histoire et la vie, elle rentre bien dans la vocation de l'association et du Centre. La prochaine rencontre est prévue en 2008 à l'abbaye d'Echourgnac.

Jean-Luc Grasset
Responsable du CERCCIS

Arccis (siège social) Abbaye
de Cîteaux 21700 Saint Nicolas
les Cîteaux

Tél : 03 80 61 10 80 ;
courriel : arccis@wanadoo.fr

SAINT BENOÎT, PATRON DE L'EUROPE

Pourquoi le pape Paul VI a-t-il nommé saint Benoît patron de l'Europe ?

Saint Benoît, qui a vécu au VI^e siècle, a marqué durablement la construction européenne ; il a façonné – bien involontairement – l'Europe en soulignant, dans la vie monastique cénobitique, la relation de l'homme au Christ. Et c'est pourquoi il a mérité le titre de patron de l'Europe.

Né à Nursie aux alentours de 480, Benoît accomplit ses études initiales à Rome mais, déçu par la vie de la ville, il se retira à Subiaco, où il demeura pendant près de trois ans dans une grotte - le célèbre "*sacro speco*" - se consacrant entièrement à Dieu. A Subiaco, il construit avec ses premiers disciples plusieurs monastères, donnant vie à une communauté fraternelle fondée sur le primat de l'amour du Christ. Quelques années plus tard, sur le Mont Cassin, il donne sa forme définitive à ce projet, et le met par écrit dans la *Règle*, la seule de ses œuvres qui nous soit parvenue. Sur les cendres de l'Empire romain, Benoît, recherchant avant tout le Royaume de Dieu, jette, peut-être même sans s'en

rendre compte, la semence d'une nouvelle civilisation qui devait se développer, en intégrant les valeurs chrétiennes à l'héritage classique, d'une part, et aux cultures germanique et slave, de l'autre.

Selon le pape Benoît XVI « saint Benoît n'a pas fondé une institution monastique avec pour fin principale l'évangélisation des peuples barbares, comme d'autres grands missionnaires de l'époque, mais il a indiqué à ses disciples comme but fondamental, et même unique, de l'existence, la recherche de Dieu : "*Quaerere Deum*". Sous cette lumière, on comprend alors mieux l'expression de Benoît: "*Nihil amori Christi praeponere*", 'Ne rien placer avant l'amour du Christ'... »

La quête de Dieu a permis la construction de l'Europe.

I. La paix bénédictine, et la nomination de Saint Benoît patron de l'Europe

Le pape Paul VI a parlé de la paix bénédictine au Mont Cassin le 24 octobre 1964, après avoir consacré la basilique détruite le 15 février 1944 par les bombardements alliés :

« ...Paix à vous, Fils de Saint Benoît...

« ...Paix à vous, élèves de cette école du service de Dieu et de la science sincère...Vous faites l'expérience en laquelle se résume toute pédagogie, que la paix du Christ est principe et terme de toute plénitude humaine, étant le reflet de la pensée de Dieu sur les choses humaines...

« ...Paix à vous, hommes de la cité terrestre..., vous avez eu l'intelligence et le courage de venir chercher en ce lieu...la force spirituelle...la force morale, l'espérance, ..., la bonté en laquelle devrait se résoudre tout effort humain et dont la suprême synthèse se trouve dans la conversation psalmodiée avec Dieu.

« C'est la soif de vraie vie spirituelle qui conserve à l'idéal monastique toute son actualité...

Et Paul VI souligne que, bien souvent, l'homme doit faire appel au silence du cloître pour se retrouver en face de lui-même, en présence de Dieu. Quant à la vieille société, elle doit s'inspirer de la foi des moines dans la famille des peuples, spécialement dans la famille Europe. Il définit admirablement le moine : « Le moine est un homme regagné à lui-même et à l'Eglise... »

Ainsi, ce même 24 octobre 1964, le pape Paul VI proclame saint Benoît **Patron de l'Europe**, dans son *Bref Pacis nuntius* :

« *Messenger de paix, artisan d'union, maître de civilisation, et, avant tout, héraut de la religion du Christ et fondateur de la vie monastique en Occident, tel sont les titres qui justifient la glorification de saint Benoît, Abbé.... C'est lui principalement et ses fils qui avec la croix le livre et la charrie, apporteront le progrès chrétien aux populations s'étendant de la Méditerranée à la Scandinavie, de l'Irlande aux plaines de Pologne.*

« Avec la croix, c'est-à-dire avec la loi du Christ, il affermit et développa l'organisation de la vie publique et privée. Il convient de rappeler qu'il enseigna aux hommes la primauté du culte divin avec *l'Opus Dei*, c'est-à-dire la prière liturgique et assidue. C'est ainsi qu'il cimentait l'unité spirituelle de l'Europe grâce à laquelle des peuples de langues, de races et de cultures diverses prirent conscience de constituer l'insigne peuple de Dieu...

« Avec le livre ensuite, c'est-à-dire, avec la culture au moment où le patrimoine humaniste allait se perdre, saint Benoît... a sauvé... la tradition classique des

anciens en la transmettant intacte à la postérité et en restaurant le culte du savoir.

« Et enfin avec la charrue, c'est-à-dire avec l'agriculture et d'autres initiatives analogues, il réussit à transformer des terres désertiques en champs fertiles... En unissant la prière au travail matériel selon son mot fameux : *ora et labora*, il ennoblit et éleva le travail de l'homme. »

Quelle va être la forme que va revêtir la vie monastique et comment va-t-elle servir de modèle à la construction de l'Europe ?

II. Le monastère, école du service du Seigneur

a) La communauté est une famille spirituelle

Nous formons une famille spirituelle, où toutes les différences d'âge, de maturité, d'origine sociale sont assumées dans la foi de chacun au Christ mort et ressuscité. La communauté monastique va former une famille, qui a ses joies et ses peines, ses fêtes et ses épreuves. Une famille non consanguine qui va servir de modèle aux familles naturelles répandues en Europe.

Le grand principe qui assure sa pérennité est la prière mais aussi l'intégration : intégration des

différentes générations dans un « vivre ensemble », intégration des défavorisés jusqu'à la mort.

Saint Benoît fait de la concorde fraternelle et de la paix l'âme de toute vie de communauté, insistant par-dessus tout sur :

- le service de Dieu dans la prière (*Opus Dei : ora*) ; la mission de saint Benoît fut donc de faire comprendre à ses contemporains qu'il n'y a pas de meilleur emploi du temps que de se vouer à la louange de Dieu ;
- la disponibilité envers les frères, en qui on doit toujours « découvrir le Christ » ; il a voulu fonder une école où l'on apprenne à « servir le Seigneur », en marchant « d'un cœur libre sur le chemin de ses commandements ; »
- et la nécessité du labeur quotidien lié à la prière : *ora et labora*.

Ces valeurs essentielles vont forger l'âme de la communauté monastique et rayonner dans toutes les communautés villageoises, seigneuriales, régionales, chez tous les peuples en Europe : elles vont imprégner

inconsciemment tout le tissu social, politique, juridique et culturel européen, toute la vie de l'Europe qui connaîtra plus tard une langue unique et une monnaie unique (avant l'euro !)

b) Le lien entre travail et prière : ora et labora

En introduisant une règle équilibrée, fondée sur la réhabilitation du travail manuel et du travail intellectuel, saint Benoît a ouvert la voie à un monde nouveau. La performance est d'autant plus remarquable qu'elle est intervenue dans une société en pleine décomposition, où la paix romaine avait depuis longtemps cédé la place aux guerres entre barbares.

L'obligation de travailler de ses mains était considérée comme un signe d'infamie à l'époque de saint Benoît de Nursie et de saint Benoît d'Aniane. C'est donc pour s'abaisser au niveau des plus humbles, qui, à l'époque, sont les esclaves, que les moines se mettent avec ardeur au travail. Ils vont paradoxalement transmettre le goût du travail bien fait à toutes les couches de la société médiévale. Cette valorisation du travail va contribuer au développement économique et social de la société occidentale.

La relation d'amour entre l'homme et Dieu oriente la travail vers sa finalité : *ora et labora*. Saint Benoît innove en reliant le travail et la prière : ce qui révèle l'histoire d'un homme, d'une communauté, d'un continent et ce qui la dépasse de toutes parts, c'est la prière - à jamais insaisissable.

Le travail est associé à la prière : il ouvre la communication avec Dieu, avec le monde ; il fait entrer le monde dans la relation à Dieu. Les bienfaits du travail dépendent de sa mise en tension avec la prière. Il s'agit en effet d'une tension positive, féconde, entre deux activités complètement différentes, apparemment contradictoires.

Mais la mise en tension empêche justement que l'une ou l'autre soit absolutisée. Le travail empêche d'absolutiser la prière et la prière empêche d'absolutiser le travail. Cette mise en tension permet de garder l'équilibre, de ne pas fusionner, ni avec l'une, ni avec l'autre. L'économie joue toujours un rôle de médiateur des relations humaines. La mise en tension du travail avec la prière, aide le travail monastique à renvoyer vers quelque chose d'autre, plutôt que de se reposer sur un rendement, une productivité, une efficacité. L'économie n'est pas

perçue pour elle-même, mais en lien avec le Tout-Autre. Dans le binôme travail-prière, il y a, du fait de la prière, ce rappel permanent du don et de la gratuité, qui empêche le travail de se sentir propriétaire et maître de sa production.

Par ailleurs, le binôme travail-prière opère une articulation fondamentale entre maîtrise et abandon à Dieu ; car nous croyons que c'est Dieu qui mène nos vies. Nous avons en général du mal à accepter ce lâcher prise ; au contraire, nous cherchons toujours à mieux gérer, à mieux contrôler, à mieux maîtriser. La maîtrise est nécessaire à toute organisation de la vie. Mais le risque, c'est de croire qu'on peut tout contrôler ; car le contrôle absolu, c'est le totalitarisme. L'essentiel de l'homme, on ne le contrôle pas. Ce n'est même pas une question de croyance religieuse : cette dimension d'abandon et de gratuité est essentielle à toute expérience humaine.

L'apport de saint Benoît et de ses fils à l'Europe consiste à marquer clairement où sont les priorités : le lien prière-travail évite les excès du mysticisme pur ou du stakhanovisme ; il ouvre la relation à Dieu, qui passe par la relation à la personne.

c) Le travail lié à la prière permet d'organiser la vie monastique

Notre vie de tous les jours est rythmée - chaque jour la même et chaque jour différente. Dans cette continuité qui vérifie et purifie le propos initial, s'inscrit la nouveauté ; l'humble répétition permet la création artistique, architecturale, technique, tant dans le domaine matériel (terre, forêts, eau, métaux) – et donc dans le rapport aux hommes – que dans le domaine intellectuel (études, manuscrits). Le déroulement d'une vie régulière dans le temps permet de voir émerger parfois ce qui peut être radicalement nouveau : par exemple, les enluminures, le style gothique, la création des coopératives agricoles...

Le monastère est un espace clos, fermé sur le mystère de l'intériorité partagée, dans la communion au Christ ; et, dans le même temps, il est un espace ouvert à l'accueil des hôtes, des visiteurs, des clients, ouvert sur le Christ qui vient en nous, nous révèle, nous dérange et nous appelle, nous interpelle.

Si autrefois, il se voulait « autarcique », le monastère est aujourd'hui très dépendant de l'environnement économique et culturel, et ne peut assurer par

lui-même la satisfaction de tous ses besoins. Cela résulte aussi d'une baisse générale du nombre des moines, au moins en Europe, qui amène à faire appel à des concours extérieurs. L'économie, par le travail, permet d'organiser les relations internes à la communauté, et les relations avec l'extérieur. Le travail ouvre radicalement à l'Autre, car il médiatise la relation à Dieu, et en même temps, il rapproche de tous les hommes et femmes qui vivent de leur travail.

L'expression « travail de bénédictin », née au XVIII^e siècle, met en lumière ces moines mauristes qui, avant le téléphone, le fax, la photocopie et l'Internet, ont parcouru - tels Dom Mabillon et bien d'autres - toutes les bibliothèques de l'Europe entière pour recopier les meilleurs manuscrits, dépouiller des archives, recenser des éditions... accomplissant un travail immense qui a permis les éditions critiques modernes, notamment les éditions des Patrologies de Migne, et plus récemment des Sources

Chrétiennes. Le travail a nourri leur prière et la prière a stimulé leur travail.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950 va créer l'Europe moderne. Quels sont les enjeux actuels de la construction établie par les Traités de Rome, il y a cinquante ans ?

L'institution européenne va connaître, comme en toute croissance, des fléchissements et des avancées, sous le regard critique et bienveillant des papes successifs et de l'Eglise entière. Quel est ce regard ?

Avec les suffrages de saint Benoît, des saints Cyrille et Méthode, de sainte Brigitte de Suède, de sainte Catherine de Sienna et de sainte Bénédicte de la Croix, quelle peut être la mission de l'Europe aujourd'hui ?

Voilà autant de questions qui pourraient accompagner de plus amples réflexions.

*Frère Joël
Moine du Bec-Hellouin*

CHRONIQUE JURIDIQUE

I - AUTOUR DES POUVOIRS DES « SECONDES »

Quelques aspects canoniques du droit des religieux

Cette intervention a été faite auprès d'un groupe de moniales en responsabilité de "secondes". Le SDM qui organisait cette session souhaitait une information canonique pouvant éclairer leur rôle. Nous remercions Soeur Eliane de Montebello, Petite Soeur de l'Assomption, de nous avoir transmis son exposé pour publication.

INTRODUCTION

Après un rappel de ce qu'est le droit canonique, on relira les sources des canons sur les supérieurs – 617 et 618 – et on présentera quelques notions canoniques.

Le droit de l'Eglise se relie de façon plus particulière à l'ecclésiologie cette partie de la théologie qui traite de l'Eglise, l'Eglise comme société humaine et communauté spirituelle¹.

Le droit canonique exprime et soutient les relations justes des baptisés entre eux et avec les différentes communautés ecclésiales. C'est un droit de l'Alliance. La

source du droit de l'Eglise est dans les sacrements. Il soutient la relation filiale avec Dieu et la relation fraternelle entre les fidèles.

Par le baptême la personne reçoit un statut et est inscrite dans un peuple. Elle acquiert des droits. Elle a des responsabilités : trouver sa place dans la communauté, prendre la parole, témoigner, adorer. Le sacrement de confirmation et l'Eucharistie soutiendront le baptisé dans ses engagements vis-à-vis de lui-même, des autres et de Dieu.

Par le baptême, chacun est appelé à vivre les trois aspects de la mission du Christ : « *Les fidèles du Christ sont ceux qui, en tant qu'incorporés au Christ par le baptême, sont constitués en peuple de Dieu, et qui pour cette raison, faits participants à leur manière à la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, sont appelés à exercer, chacun selon sa condition propre, la mission que Dieu a confiée à l'Eglise pour qu'elle l'accomplisse dans le monde* ². »

¹ Vatican II, Constitution sur l'Eglise, *Lumen Gentium*, n° 8.

² Canon 204 § 1.

La **mission sacerdotale** : conversion à Dieu, adoration, offrande à Dieu de soi-même, de son activité, accueil du don de Dieu. La **mission prophétique** : tout ce qui touche à la Parole, recevoir l'Évangile, annoncer la nouveauté et la force de l'Évangile, dire la Bonne Nouvelle du salut, témoigner par sa vie³. La **mission royale** : être responsable à l'égard des autres ; rassembler, conduire, lutter contre ce qui s'oppose au Royaume de Dieu en eux et dans le monde. Servir dans la charité et la justice. Participer à la gérance de la création.

Cette participation à la mission du Christ est donnée à chaque fidèle comme membre d'un corps – d'un peuple – et est vécue dans la communion.

Le droit canonique règle les relations entre les baptisés, personnes appelées à être Fils et Filles de Dieu, frères et sœurs dans le Christ. C'est un droit de communion.

Les Constitutions des instituts religieux règlent les relations entre personnes appelées à grandir dans une vocation particulière. Elles visent à des relations

justes et établissent droits et devoirs de chaque religieux. « *La suite du Christ exprimée dans les Constitutions, proposée dans l'Évangile, est la règle suprême de vie.*⁴ »

Le droit canonique protège les personnes. Il permet que chacun, chacune puisse répondre à son appel selon sa condition, pour vous la vie consacrée de forme monastique. Il est orienté tout entier au « salut des âmes »⁵, loi suprême. Il protège l'institution contre l'arbitraire possible des personnes.

Quel sens peut-on donner au mot gouverner ?

On peut retenir, entre autres, trois sens au mot gouverner :

- exercer une direction morale et spirituelle,
- soigner : le monachisme connaît la figure du Médecin appliqué à l'Abbé « *Sapiens Medicus*, »
- se conduire avec.

C'est – si l'on utilise une image – comme tenir le gouvernail d'un voilier. Cela inclut alors deux aspects complémentaires :

³ Pierre 2, 4-9 ; Rom. 12, 1-2 ; Actes 2, 17 : « *Vos fils et vos filles prophétiseront* ».

⁴ Canon 662.

⁵ Canon 1752

⁶ Règle de St Benoît, 27,5-6 ; 28,2.

faire évoluer l'embarcation et obéir à l'effet du gouvernail, à l'écoute des vents, être sensible aux courants. Ce n'est pas sans raison que l'iconographie traditionnelle retient l'image de l'embarcation qui progresse sur les eaux, pour les Ordres religieux et l'Eglise.

Animer, c'est donner une âme, du mouvement, du souffle, de la vie. Eveiller, stimuler, susciter l'ardeur, réveiller les forces latentes dans une attention à l'Esprit Saint. Les supérieurs doivent animer les religieux dans la fidélité au charisme et animer la participation⁷.

I. DROIT UNIVERSEL – DROIT PARTICULIER – DROIT PROPRE

Le **droit universel** est celui qui concerne tous les baptisés dans l'Eglise catholique. Il y a un droit pour l'Eglise latine et un droit pour les Eglises Orientales.

Le Code de droit canonique de 1983 pour l'Eglise latine avec ses 1752 numéros qui se nomment canons (d'un terme grec *kanon*, signifiant règle) ne contient pas tout le droit universel.

Les lois liturgiques par exemple n'y sont pas incluses. Ces lois liturgiques se trouvent dans les rituels et dans les introductions aux Missels. Il y a le rituel de la Profession religieuse. De même le droit public ecclésiastique, droit des Etats s'appliquant aux Eglises. Il y a les relations aux Etats, le droit concordataire. Il y a la jurisprudence, par exemple l'interprétation du droit par les Congrégations romaines.

Le **droit particulier** est le droit d'une Eglise particulière, diocèse, prélature... Il y a des canons qui demandent à être complétés par le droit particulier. Par exemple, l'âge de la confirmation : dans le droit universel c'est l'âge de raison ; dans le droit particulier, il est fixé en ce cas pour les diocèses de France, par la Conférence des évêques : de 12 à 18 ans. Entrent dans le droit particulier les décisions des synodes diocésains, les décrets de l'évêque.

Le **droit propre** est le droit de chaque institut. Par exemple, pour l'admission au noviciat : selon le droit universel (17 ans accomplis)⁸ et le droit propre peut fixer un autre âge au-delà de 17 ans et aussi inférieur à x années.

⁷ Directives de base sur les rapports entre les évêques et les religieux, *Mutuae relationes*, 1978, 14 c.

⁸ Canon 643 §1.

II. LES SUPERIEURS RELIGIEUX (can. 617-619)

Les sources de ces canons se trouvent principalement dans le Concile Vatican II, lequel dit, parlant des instituts religieux, que « *Ces familles assurent à leurs membres [...] les secours d'une liberté fortifiée par l'obéissance*⁹. »

Le texte du **canon 617** est presque repris mot pour mot de Paul VI¹⁰ montrant les deux aspects complémentaires de autorité et obéissance : « *Il revient à chacun, mais particulièrement aux supérieurs et à ceux et celles qui exercent une responsabilité parmi leurs frères ou leurs sœurs, de réveiller dans les communautés les certitudes de foi qui doivent les régir*. »

Les Directives de base sur les rapports entre les évêques et les religieux dans l'Eglise disent que « l'autorité des supérieurs provient de l'Esprit du Seigneur en lien avec la hiérarchie qui a érigé canoniquement l'institut » Ce même document compare analogiquement la compétence de l'autorité religieuse à la triple fonction du ministère pastoral – enseigner, sanctifier, gouverner -

tout en notant que l'autorité des supérieurs religieux et l'autorité des ministres ordonnés ne peuvent s'égaliser¹¹.

Le **canon 618** met en tête l'énoncé principal : « *Les Supérieurs exerceront dans un esprit de service le pouvoir qu'ils ont reçu de Dieu par le ministère de l'Eglise*. »

Puis suivent les conséquences :

- se montrer docile à la volonté de Dieu,
- gouverner leurs sujets comme des enfants de Dieu,
- promouvoir leur obéissance volontaire dans le respect de leur personne humaine ; les écouter volontiers,
- favoriser leur coopération au bien de l'Institut et de l'Eglise, restant sauve leur autorité de décider et d'ordonner ce qu'il y a à faire.

Dans la littérature ecclésiastique on rencontre cette formule qui donne le sens du gouvernement dans l'Eglise « *PRAESSE, PRODESSE* » « Etre à la tête, être au service. »

⁹ Constitution sur l'Eglise, *Lumen Gentium*, n° 43 ; Décret sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse, *Perfectae caritatis*, 14 c.

¹⁰ Exhortation apostolique de Paul VI sur le nouveau adapté de la vie religieuse selon l'enseignement du Concile, *Evangelica testificatio*, 25.

¹¹ *Mutuae relationes*, 13.

Ce canon traite donc de la fonction de la Supérieure à l'égard de ses sœurs.

Le **canon 619** reprend les conditions d'une communauté fraternelle. « *Les Supérieurs s'adonneront soigneusement à leur office, et en union avec les membres qui leur sont confiés, ils chercheront à édifier une communauté fraternelle dans le Christ en laquelle Dieu soit cherché et aimé avant tout.* »

La vie religieuse « *imite de plus près et représente continuellement dans l'Eglise cette forme de vie que le Fils de Dieu a prise en venant au monde pour faire la volonté du Père et qu'il a proposée aux disciples qui le suivaient*¹². »

« *Ils [les évêques] s'efforceront de faire progresser dans la sainteté leurs clercs, les religieux et les laïcs, chacun selon sa vocation particulière...*¹³ »

« *Les supérieurs devront, s'il s'agit de questions intéressant tout l'institut, en consulter les membres de manière opportune et entendre leur avis*¹⁴ » Est exprimée la primauté de la vie spirituelle¹⁵.

¹² *Lumen Gentium*, 44.

¹³ Vatican II, Décret sur la charge pastorale des évêques, *Christus Dominus*, 15.

¹⁴ *Perfectae caritatis*, 4.

¹⁵ *Ibid.* 6 et 14.

¹⁶ *Ibid.* 15.

¹⁷ Vatican II, Constitution sur la Révélation divine, *Dei Verbum*, 25.

Sur la vie commune, comment fortifier le lien de fraternité ? Par la liturgie – formation à la participation active à la liturgie, à l'Eucharistie – par les égards mutuels, « *porter les fardeaux les uns des autres* » (cf. Gal. 6, 2)¹⁶. Est recommandée la lecture de l'Écriture Sainte : « *Le Concile exhorte de façon insistante et spéciale, tous les chrétiens et notamment les religieux à apprendre par la lecture fréquente des divines Écritures 'La science éminente de Jésus Christ'* » (Phil. 3, 8)¹⁷.

Le canon 619 « *Les supérieurs s'adonneront soigneusement à leur office et, en union avec les membres qui leurs sont confiés, ils chercheront à édifier une communauté fraternelle dans le Christ...* » reprend donc les conditions d'une communauté fraternelle. Que les supérieurs donnent l'exemple des vertus et veillent à l'observation des lois et traditions. On a ajouté une finale inspirée de I Thess. 5,14 et repris dans des Règles anciennes. Ce canon énonce à la fois les devoirs de la supérieure et les droits des religieuses.

Notons le terme « office » qui en droit canonique signifie : *« toute charge constituée de façon stable par disposition divine ou ecclésiastique pour être exercée en vue d'une fin spirituelle. »*

Le Code parle pour les supérieurs d'un office de gouvernement¹⁸.

Les « secondes » sont concernées par ces canons dans la mesure où elles aident la Supérieure à remplir sa mission, où elles la remplacent en cas d'absence prolongée, où elles assument la charge en cas de vacance.

III. POUVOIR ORDINAIRE/ POUVOIR DELEGUE (canon 131)

Le **pouvoir délégué** est le pouvoir communiqué par qui de droit, dans une mesure plus ou moins large, en des circonstances déterminées, et pour une durée plus ou moins longue à une personne qui ne le possède pas.

Le **pouvoir ordinaire** est attaché à une charge. La charge de la Supérieure est définie dans les Constitutions. Avec les droits et les devoirs qui y sont inhérents. Il suffit d'être désigné à cette charge et d'en prendre possession

pour recevoir le pouvoir afférent à cette charge. Seule une personne détenant un pouvoir ordinaire peut en déléguer une partie.

Le pouvoir délégué est concédé à une personne sans la médiation d'une charge. En principe on ne présume pas une délégation. La personne déléguée doit pouvoir prouver sa délégation, généralement par un écrit. Elle rend compte de ce qu'elle a fait.

La possibilité de délégation permet à une personne qui a une charge de s'associer d'autres personnes pour agir là où elle ne peut pas agir en personne.

*« Le délégué qui dépasse les limites de son mandat, que ce soit en ce qui regarde les choses ou en ce qui concerne les personnes, n'a rien fait »*¹⁹. La délégation peut être inscrite dans les constitutions, par exemple avec cette formule *« par commission de ... »* ou déterminée par une personne.

Pour la charge de « seconde » on peut parler de pouvoir délégué car il ne tient que par l'existence de la Prieure ou de l'Abbesse. C'est un pouvoir délégué qui est parfois inscrit dans les Constitutions ou Statuts.

¹⁸ Canon 624 §2.

¹⁹ Canon 133 §1.

IV. AUTORITE PERSONNELLE / AUTORITE COLLEGIALE

Le droit de l'Eglise distingue l'autorité personnelle exercée par la Supérieure seule ou avec son conseil, et l'autorité collégiale où les membres sont à égalité de droits.

Le **Chapitre** est l'expression de l'autorité collégiale du monastère, puisqu'il est l'ensemble des personnes physiques qui représentent le monastère, et opérant collégalement, prennent les décisions.

Le **conseil** de la Supérieure. Le canon 627²⁰ prévoit : « *Selon les Constitutions, les Supérieurs auront leur propre conseil auquel ils devront recourir dans l'exercice de leur charge. Outre les cas prescrits par le droit universel, le droit propre déterminera ceux pour lesquels le consentement ou l'avis est requis pour la validité des actes selon le canon 127.* »

Consentement (ou vote délibératif). Dans ce cas la Supérieure ne peut agir si le consentement de la majorité absolue des présentes n'est pas obtenu. Elle n'est pas tenue d'agir si le consentement est obtenu.

Avis (consultation). La Supérieure est tenue de faire grand cas de cet avis mais elle reste libre de sa décision. L'expression « entendre son conseil » équivaut à demander un avis. « Si la consultation est exigée, l'acte est invalide si le supérieur n'entend pas ces personnes ; bien qu'il n'ait aucune obligation de se rallier à leurs avis le Supérieur ne s'en écartera pas sans une raison prépondérante dont l'appréciation lui appartient, surtout si ces avis sont concordants. »

Le canon 127 prévoit ce qui est requis des conseillères lors des réunions du conseil :

- exprimer sincèrement son opinion,
- observer le secret dans les affaires graves, obligation que la Supérieure peut exiger.

V. SUBSIDIARITE

C'est un principe de philosophie sociale qui ne peut s'appliquer tel quel à la vie de l'Eglise en raison du caractère sacramental de celle-ci. Le Catéchisme de l'Eglise Catholique place ce principe dans le chapitre sur la Communauté Humaine, 'Personne et

²⁰ Les moniales de ce groupe m'ont indiqué que l'articulation Conseil / Chapitre différerait selon les traditions.

Société²¹ : « Une société d'ordre supérieur ne doit pas intervenir dans la vie interne d'une société d'ordre inférieur en lui enlevant ses compétences, mais elle doit plutôt la soutenir en cas de nécessité et l'aider à coordonner son action avec celle des autres éléments qui composent la société en vue du bien commun²². » Par exemple, la société et l'Etat ne peuvent ni absorber, ni se substituer, ni réduire la dimension sociale de la famille ; ils doivent plutôt l'honorer, la reconnaître, la respecter et l'encourager selon le principe de subsidiarité.

Quant à l'application de ce principe dans la vie religieuse, existe-t-il un texte de référence ?

« *L'enseignement conciliaire et post conciliaire [...]* a souligné la nécessité de la consultation pour la participation appropriée des membres dans le gouvernement de l'institut, le partage de la responsabilité et l'exercice de la subsidiarité. Dans le système de gouvernement... aux divers échelons, les supérieurs seront munis des pouvoirs opportuns de manière à éviter les recours inutiles ou trop fréquents aux autorités supérieures... Bon nombre de ces principes

trouvent leur place dans les Constitutions rénovées. Il est important qu'ils soient compris et mis en application pour réaliser le but du gouvernement religieux : la construction dans le Christ d'une communauté dans laquelle Dieu soit cherché et aimé par-dessus tout, et la mission du Christ généreusement accomplie²³. »

Donc, sur l'appui de ce texte, on peut parler de l'application du principe de subsidiarité dans la vie religieuse, à condition que soient respectées les bases essentielles du gouvernement dans le monastère, telles qu'elles sont inscrites dans les Constitutions.

Ce principe comprend deux versants :

- la possibilité pour une autorité intermédiaire d'agir dans tout ce qui lui revient au titre de sa responsabilité ;
- le droit et le devoir pour l'autorité supérieure d'intervenir au cas où il y aurait de la part de l'autorité intermédiaire atteinte sérieuse à la tradition religieuse ou tort grave porté à une personne ou à un groupe.

²¹ N° 1883.

²² Le catéchisme cite ici le Pape Pie XI, Encyclique *Quadragesimo Anno*, 1931, sur l'instauration de l'ordre social.

²³ Motu Proprio d'application des Décrets conciliaires, *Ecclesiae Sanctae*, 1966, II, 18 cité par *Eléments essentiels de l'enseignement de l'Eglise sur la vie religieuse*, 1983, II, n° 52.

Au sens positif, *Subsidium* veut dire aide et par extension soutien, promotion, encouragement.

Au sens négatif, l'autorité supérieure doit s'abstenir de tout ce qui restreindrait initiatives et responsabilité dans ce qui a été attribué à l'autorité inférieure.

Il est clair que cela doit se conjuguer avec ce que vos Constitutions disent du rôle de la Seconde et de la Prieure ou Abbesse.

Abus de pouvoir

Il faut veiller à ne pas parler trop vite d'abus de pouvoir. On pourrait dire que c'est lorsque le pouvoir perd son sens de service :

quand une personne en autorité intervient indûment dans un secteur qui a été confié à une autre personne,

lorsqu'elle va sciemment au-delà de la responsabilité confiée.

C'est user de son pouvoir pour subordonner les autres. C'est l'autorité qui devient asservissante au lieu d'être facteur de croissance.

Dans le code, la notion d'abus est nommée au moment des

élections « *Supérieurs et membres s'abstiendront de tout abus et acception de personnes et ne considérant que Dieu et le bien de l'institut, ils nommeront ou éliront ceux qu'ils jugeront devant le Seigneur, vraiment dignes et aptes*²⁴. »

VI. DISPENSE - EQUITE

1. La Dispense

Dans le système canonique, la dispense est la manière d'adapter la loi à la personne. la loi ne pouvant prévoir toutes les situations concrètes. Avec la dispense il y a relâchement de la loi de la part du supérieur, sans pour autant que la loi cesse d'exister pour la communauté ou pour la personne. La dispense n'abroge pas la loi.

Il s'agira, par exemple, de dispenser une sœur ou une communauté du jeûne en raison du mauvais état de santé passager, de dispenser une communauté de la célébration de l'Office divin. La dispense ne peut être accordée par un supérieur religieux que sur des points non essentiels à la vie religieuse.

On concède une autorisation ou une permission : c'est une

²⁴ Canon 626. Voir aussi canon 1389 §1 : « Qui abuse d'un pouvoir ou d'une charge ecclésiastique sera puni selon la gravité de l'acte ou de l'omission, y compris la privation de l'office. » Cette privation est la peine la plus lourde et ne pourrait intervenir que lorsque tous les moyens de la correction fraternelle auraient été utilisés.

condition demandée par la loi pour pouvoir agir de façon législative. Ainsi, tout ce qui concerne les sorties du monastère.

2. *Équité canonique*

C'est la catégorie la plus significative et typique du droit canonique. Elle est un correctif et complément de la loi. Les lois sont inévitablement générales et abstraites et ne peuvent prévoir les circonstances concrètes où elles devront être appliquées.

L'équité canonique a été définie par un canoniste ancien, Henri de Suze²⁵, en ces termes « *La justice tempérée par la douceur de la miséricorde.* » Paul VI la percevait ainsi : « *Une des plus délicates expressions de la charité pastorale qui doit guider... les fidèles dans l'application de la loi.* »

C'est une attitude d'esprit et d'âme qui tempère la rigueur du droit. Une exigence d'humanité.

Le code fait mention de l'équité pour l'attitude à garder à l'égard d'une sœur qui est séparée de son institut (religieuses sorties, exclaustrées ou renvoyées). « *L'institut gardera*

*l'équité et la charité évangélique à l'égard du membre qui en est séparé*²⁶. »

CONCLUSION

Cette responsabilité de « Seconde » dans le monastère est délicate. St Benoît dans sa Règle, au ch. 65^e, signale les dérèglements qui peuvent subvenir si le prieur ne se tient pas à sa place de second.

Les constitutions et statuts disent le minimum car chacune de vous êtes seconde d'une supérieure et c'est à la seconde à s'ajuster au mode de gouvernement de la supérieure tout en restant bien elle-même.

Il m'apparaît que la responsabilité de seconde est un « art » où avec la grâce de Dieu il y a sans cesse à se laisser instruire et aussi à trouver sa juste place, à la découvrir. Là j'aime citer ce texte : « *Nous n'avons pas été suscités par le Seigneur pour garder de vieux puits [...] la vie consacrée existe surtout pour toujours creuser de nouveaux puits, pour exercer l'art de creuser des puits [...]* »²⁷

Que retenir de cet exposé sur ces quelques notions canoniques ?

²⁵ 1200-1271.

²⁶ Can.702 § 2. Autres canons où l'équité est nommée : can.19 : le cas d'absence de loi ; can. 221§2 : application du droit pour les fidèles appelés en jugement ; can. 686 §3 : l'exclaustration imposée aux religieux.

²⁷ Bruno SECONDIN, *La Règle du Carmel. Un projet spirituel pour aujourd'hui*, Parole et Silence 2004, p. 194.

- ce qui fonde le gouvernement en vie religieuse : l'enseignement et l'exemple du Christ sur le service mutuel (Luc 9, 46-48 ; Mc 10, 35-45 ; Jn 13,12-17) ;
- le salut des personnes qui est la finalité du droit de l'Eglise ;
- l'application du droit qui doit tenir ensemble:

- le salut donné en Jésus-Christ,
- l'importance de la loi (la norme),
- la protection de la personne (son histoire, sa situation).

*Sr Eliane de MONTEBELLO
Membre du Conseil pour les questions
canoniques et du Comité canonique
des Conférences (CSM-CSMF)*

II . NOUVELLE REDUCTION D'IMPOT SUR LA FORTUNE (ISF) POUR LES DONS A LA FONDATION DES MONASTERES

Chacun connaît l'avantage fiscal retiré d'un don fait à la Fondation des Monastères, pour aider les communautés en difficulté, que ce don soit affecté ou non. En effet, le reçu libératoire, délivré par la Fondation, sur le fondement de l'article 200 du CGI, permet au donateur, personne physique, de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant du don.

Mais cette réduction, très importante, rencontre cependant une limite : une fois atteints les 20% du revenu imposable, un don ne peut plus générer de réduction fiscale pour l'année considérée. La fraction « non utilisée » du don peut tout de même être reportée les 5 années suivantes.

Dans ce contexte, une nouvelle disposition particulièrement remarquable de la loi dite TEPA (Loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat L 2007-1223 du 21 août 2007) rend désormais possible l'imputation sur l'impôt sur la fortune, jusqu'à 50 000 €, des dons faits à des organismes strictement énumérés parmi lesquels les fondations d'utilité publique. Cette possibilité, incluse dans le CGI à l'article 885-0 V bis A, peut intéresser un certain nombre de donateurs de la Fondation des Monastères. Expliquons-en les modalités.

- les dons transmis peuvent être soit en numéraire, soit en titres (pleine propriété) ;
- la limite de 50 000 € est celle de la réduction maximale possible

de l'ISF du donateur. (Attention : ce plafond est commun aux investissements dans les PME, également source d'avantage fiscal au titre de l'ISF) ;

- la réduction elle-même est de 75% pour tout don imputé sur l'ISF ;
- l'optimisation de ce dispositif permettrait à un donateur dont l'ISF est au moins égal à 50 000 €, de donner jusqu'à 66 666 € à la Fondation des Monastères ! En plus d'une libéralité considérable pour l'œuvre de la Fondation, l'économie d'impôt de 50 000 € qui en résulte pour le donateur aboutit en pareil cas à coût réel de son don de « seulement » : 16 666 € ;
- il n'y a pas de cumul d'avantages fiscaux : c'est ainsi que ni la fraction du versement qui a donné lieu à l'avantage fiscal au titre de l'ISF (75% du don) ni celle qui n'y a pas donné lieu (25%) ne peuvent donner lieu à un autre avantage fiscal. Par exemple : pour un don de 20 000 €, imputé sur l'ISF, la réduction d'ISF est de 15 000 €, et les 5000 € non imputables sur l'ISF ne peuvent donner lieu à aucune réduction d'impôt sur le revenu ;
- les dons pris en compte au titre d'une année sont ceux effectués entre le 15 juin de l'année n-1

et le 15 juin de l'année n. Pour l'ISF 2008, première année d'application du dispositif, ce sont les dons effectués entre le 20 juin 2007 et le 15 juin 2008 ;

- IR ou ISF : pour un don effectué avant le 31 décembre de l'année n, le donateur a le choix entre l'imputation au titre de l'impôt sur le revenu de l'année n, ou l'ISF de l'année n+1. En pratique, un don effectué entre le 20 juin 2007 et le 31 décembre 2007 à la Fondation des Monastères pourra au choix, être imputé par le donateur sur son impôt sur le revenu 2007, ou sur son ISF 2008 ;
- le reçu fiscal de la Fondation des Monastères devra en tout état de cause être joint à la déclaration d'ISF en justificatif.

A l'heure actuelle, nous n'avons pas connaissance du décret qui doit fixer les obligations déclaratives incombant aux redevables comme aux organismes éligibles (CGI art 885-0Vbis A V). Il n'en reste pas moins que ce dispositif est immédiatement opérationnel et peut être utilisé par toutes les personnes concernées.

M.T.

VIE DE LA FONDATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DES MONASTERES DU 20 OCTOBRE 2007 A NOTRE DAME DE CITEAUX



Le conseil d'administration

1 - MOT D'ACCUEIL DE LA PRESIDENTE, Mère Myriam FONTAINE

Chers amis,

Cela fait bien longtemps que nous souhaitions venir à Cîteaux pour notre Conseil d'Administration de rentrée. Ce n'était pas envisageable l'année dernière, les travaux de rénovation de l'hôtellerie n'étant pas terminés.

Octobre 2007 semblait au contraire une « bonne date », et nous nous réjouissons ensemble de cette rencontre en ce haut lieu cistercien.

C'était compter non seulement sans la grève des transports d'hier, qui a pu contrarier les déplacements des uns et des autres, mais également sans le rassemblement des laïcs associés, organisé à Lourdes par la

Conférence des Supérieurs Majeurs, justement du 19 au 21 octobre. Cette réunion importante nous prive malheureusement de Dom Olivier Quenardel, Abbé de Cîteaux, mais également de Sœur Anneth Gillet, Secrétaire Générale de la CSM, et du Frère Henri Vignau Secrétaire général de la CSMF.

Nous souhaitons bien sûr un travail fructueux à ce rassemblement religieux-laïcs qui se tient à Lourdes. Et nous remercions Frère Jean Claude de Metz d'accueillir tout de même à Cîteaux, au nom de son Père Abbé, le rassemblement religieux-laïcs de la Fondation des Monastères.

Au nom du Conseil d'Administration, je veux d'abord saluer les Pères Abbés qui ont accepté notre invitation : Dom Etienne Ricaud de l'Abbaye de Fleury, Dom Antoine Beauchef de Flavigny, Dom Jean Marc Thévenet d'Acéy. Dom Luc Cornuau de La Pierre Qui Vire, et Frère Mathias Gravier, longtemps président de Monastic, et toujours membre de notre Commission Monastique Administrative, devaient être présents, mais un décès est survenu hier dans la communauté.

Mère Marie Bernard Amestoy, Présidente du Service des Moniales, n'a malheureusement pu venir de Bayonne à cause des

grèves, mais le Père Martin Neyt Président de l'Alliance Inter Monastères est présent.

Soyez tous remerciés de cet intérêt pour le travail de la Fondation, qui se veut au service de toutes les communautés monastiques.

Nous sommes toujours heureux lors de ce conseil de rentrée, de compter parmi nous un certain nombre d'anciens administrateurs de la Fondation : Dom Hervé Briand d'Acéy, ancien administrateur et Père Michel Queinnec de Bricquebec, trésorier pendant de longues années, sont ici aujourd'hui. Nous regrettons que d'autres n'aient pu faire le voyage (D. Claudius des Neiges) et nous les espérons l'année prochaine à commencer par notre ancien Président, Dom Robert Le Gall, Archevêque de Toulouse.

Parmi les anciens qui n'ont pu venir à Cîteaux, nous pensons également aux chevilles ouvrières du travail quotidien de la Fondation dans le passé : Sœur Odile Durand et Madame Brigitte Estrangin.

C'est maintenant les collaborateurs d'aujourd'hui que je salue : Sœur Marie-Luc du Monastère des Clarisses de Voreppe, imprimeur de notre

revue « Les Amis des Monastères », Sœur Benoît Garret de Jouarre, dont chacun apprécie la présence discrète et agissante auprès du secrétariat, Monsieur Ancely, notre expert comptable, Monsieur Heimann, notre conseil immobilier. Notre notaire-conseil Guy Fournis, et son épouse Anne-Marie, bénévole pendant de longues années, doivent arriver tout à l'heure. Maître Fournis a annoncé son départ de la Fondation. Nous leur dirons donc au revoir au moment de notre déjeuner.

Monsieur le Commissaire du Gouvernement, chers administrateurs, tous présents, à l'exception de Monsieur Landouzy, retenu par un événement familial, notre prochain conseil du mois d'avril verra son premier renouvellement depuis la dernière modification des statuts. La moitié d'entre nous, tirée au sort, remettra son mandat en jeu, dont Dom Louis Cochou, vice-président, atteint par la limite d'âge. Six mois ne seront pas de trop pour que chacun considère cette échéance.

Mais déjà, avant de commencer cette nouvelle séance de travail, je veux vous remercier pour votre présence, votre esprit de service et pour tout le travail déjà accompli.

2 - RESOLUTIONS DU CONSEIL

Première résolution :

Le Conseil, après avoir pris connaissance des procès-verbaux du 15 mai 2007 et 17 juillet 2007 en approuve les termes à l'unanimité des membres présents et représentés.

Deuxième résolution :

Le Conseil approuve le budget prévisionnel pour l'année 2008 établi par Monsieur ANCELY, expert-comptable de la Fondation.

Troisième résolution :

Le Conseil décide du lieu et de la date des prochains Conseils d'Administration. Ils auront lieu le 29 avril 2008 et non pas le 15 avril, au siège de la Fondation à Paris et le 18 octobre 2008 à l'Abbaye Sainte Scholastique de DOURGNE (81110).

Les réunions de bureau auront lieu au siège les 22 janvier 2008 et à une date non encore fixée pour juillet 2008.



L'hôtellerie

3 - Restructurations, fermetures, regroupements de communautés,

par Dom Guillaume
JEDRZEJCZAK,
Abbé du Mont-des-Cats,
Administrateur de la Fondation.

Il m'a été demandé d'introduire le débat en faisant un bref exposé qui permette de donner un aperçu, non seulement des questions qui se posent à nos communautés monastiques aujourd'hui, mais aussi des réponses qui leur ont été données. Je n'ai pas la prétention de vous présenter tout ce qui s'est fait, n'en ayant pas moi-même une connaissance exacte, mais je vais surtout partir de ma propre expérience et de ce que j'ai pu entendre lors de nos échanges à la Fondation des Monastères.

En préparant cet exposé, j'ai été tenté de reprendre le titre qu'Alan Greenspan, ancien président de la FED, a donné à son ouvrage qui vient de paraître à propos de l'évolution de l'économie mondiale, et qui s'intitule *Le temps des turbulences*. Car, depuis quelques années, nous sommes entrés dans une époque de turbulences, que ce soit au niveau social, politique ou économique, mais aussi au niveau religieux. Alors que les congrégations apostoliques ont fait face à la crise du vieillissement et du manque de vocations depuis une trentaine d'années déjà, les communautés monastiques y sont confrontées depuis quelques années seulement.

1. Constatation du phénomène

A part quelques rares communautés ou congrégations, la plupart de nos monastères sont aujourd'hui confrontés à la question du vieillissement, au déséquilibre de la pyramide des âges, à une baisse du nombre des vocations et donc de la taille des communautés. Lorsque l'on écoute le nécrologe de nos communautés, et que l'on jette un regard sur nos infirmeries, on ne peut qu'être surpris de constater que nos frères et nos sœurs vivent aujourd'hui de plus en plus longtemps. Et cela, il faut certes s'en féliciter. C'est le bon côté du vieillissement des communautés, que l'on retrouve d'ailleurs dans la société.

Certaines générations, qui connurent un grand afflux de vocations, après guerre, représentent encore une part importante de nos communautés. Nous sommes là en face d'un second phénomène qui a touché la vie monastique au sortir de la seconde guerre mondiale. De nombreux jeunes ont alors pris la direction des cloîtres, et y ont persévéré. Cela a donné une impulsion extraordinaire au mouvement des fondations des années cinquante, ainsi qu'à toutes les recherches qui ont débouché sur le Concile Vatican II.

Enfin, l'apparition de nouvelles formes de vie consacrée, à la suite de Vatican II, avec la fondation de communautés nouvelles qui rassemblent plusieurs états de vie autour d'une même spiritualité, ou la fondation de communautés monastiques plus classiques ou d'un style nouveau, ont joué un rôle dans la diversification de l'offre pour les jeunes qui étaient en recherche.

Paradoxalement, c'est l'accumulation de ces éléments, tous positifs en eux-mêmes, qui est à la source des difficultés que nous rencontrons aujourd'hui. A part quelques rares monastères, les communautés monastiques de toutes robes ont du mal à faire face au présent et à envisager leur avenir.

2. Questions qui se posent

Les questions qui se posent concernent donc d'abord la gestion du présent, et notre façon de préparer l'avenir. Certes, pour la vie monastique comme dans la vie de l'Eglise, il y a un élément déterminant qui échappe complètement à notre contrôle et à nos prévisions, c'est Dieu Lui-même. Mais la Providence ne nous dispense pas de prendre nos responsabilités.

Le grand âge est un des premiers défis qu'il nous faut relever aujourd'hui, comme dans la

société d'ailleurs. L'allongement de la vie suppose des conditions de vie adaptées qui ne s'harmonisent pas toujours avec une vie monastique. Les anciens devenus sourds, qui ne parviennent plus à suivre, qui traînent les pieds, qui perdent la mémoire, qu'il faut servir pour les repas et aider pour la toilette ont toujours fait partie du paysage monastique. La multiplication des ascenseurs et la généralisation du chauffage, ont permis qu'ils ne soient plus confinés à l'infirmerie, mais ils ont parfois transformé l'ambiance de nos monastères en maisons de retraite. Cela pose des problèmes nouveaux. Est-il toujours bon que tout le monde participe à tout ?

Le nombre important d'anciens et d'anciennes qui ont voix au Chapitre a forcément une influence sur le dynamisme de la communauté et la prise de décisions. Sans s'attarder sur les conflits de générations qui peuvent exister, le grand nombre de personnes âgées ne facilite pas toujours les échanges. Comment conjuguer à la fois le respect des anciens avec la nécessaire prise de responsabilité des générations plus jeunes qui en portent le poids au quotidien ?

Un nombre de plus en plus limité de frères et de sœurs peu-

vent assumer la responsabilité de la marche de nos communautés. Cela est dû à la fois à la raréfaction des vocations, mais aussi et surtout à la complexification des tâches. Le frère ou la sœur qui assume la charge d'économe, surtout quand la communauté a des activités industrielles, doit porter un poids considérable. Le défi de l'équilibre de vie des personnes plus jeunes est sans doute l'un des plus délicats aujourd'hui.

Le changement de l'économie de nos communautés est visible à l'œil nu. Nous sommes passés, en quelques décennies, d'une économie agricole à des activités industrielles, et aujourd'hui à des services. Ces activités, qui demandent une compétence souvent très technique, ne sont pas à la portée de tous. D'autre part, nous constatons que bien des communautés ont dû abandonner, faute de main d'œuvre monastique, des activités devenues trop lourdes. Les retraites sont venues compenser ces pertes de revenus, mais jusqu'à quand ?

Nos bâtiments, construits ou restaurés au XIX^e siècle, se révèlent souvent disproportionnés et inadaptés. Les coûts de fonctionnement et d'aménagement sont devenus prohibitifs. Beaucoup d'énergie, de temps et d'argent

passent dans le maintien de ces structures. Construits pour des communautés nombreuses, ils sont souvent trop lourds pour des communautés devenues plus petites. La question se pose alors de savoir s'il faut aménager et adapter ou plus radicalement déménager. Que faire de ce patrimoine immobilier important et souvent invendable ?

Face à toutes ces questions, les supérieurs des communautés sont parfois très seuls pour réfléchir et chercher des solutions. Bien souvent, nous sommes pris en tenaille entre les tenants d'explications de type spirituel qui prêchent l'abandon à la Providence, et refusent de regarder la réalité en face et d'autre part les pessimistes qui estiment que la vie monastique a fait son temps.

3. Accompagnement des décisions

Dans l'Ordre cistercien de la stricte observance, depuis quelques années, fleurissent ce que nous appelons des commissions d'aide, en Europe et aux USA. A la demande d'un supérieur, d'autres supérieurs ou des experts viennent régulièrement dans une communauté pour aider à la réflexion, poser les questions importantes, soutenir le supérieur. Ce travail est essentiel pour aider une communauté à prendre conscience de sa situation, cher-

cher des solutions, aider à l'action. Dans notre Ordre, ces commissions ont un simple rôle de conseil et d'accompagnement. Mais elles créent le climat de confiance nécessaire pour prendre des décisions.

De telles commissions d'aide ont également vu le jour pour des monastères bénédictins (Ganagobie et Wisques).

4. Des réponses possibles

L'époque où l'on pouvait demander de l'aide en personnel à d'autres communautés est désormais révolue. Même dans un Ordre très structuré comme l'OCSO, il ne faut plus compter pouvoir trouver trois ou quatre moines ou moniales pour renforcer une communauté en difficulté. C'est pourquoi d'autres solutions doivent être envisagées.

Des anciennats ont parfois été créés, comme chez les Carmélites, pour accueillir des sœurs âgées et leur permettre de terminer leur vie dans un cadre monastique, en faisant parfois appel à du personnel laïc. Dans d'autres cas, des groupes d'anciens et d'anciennes ont été accueillis dans des maisons de retraite de congrégations religieuses (Ubexy, Tilburg, Berkel, Bon-Conseil), afin de permettre aux plus jeunes de redémarrer.

Des communautés ont fusionné et se sont regroupées pour créer de nouvelles entités plus viables, comme les Dominicaines à Dax. Le projet de fusion de Belval, la Grâce-Dieu et Igny va en ce sens. En Italie, les communautés de moniales de Valserena et de Cortone sont même allées plus loin, puisque la communauté OCSO de Valserena a envoyé des sœurs dans le monastère OC de Cortone pour aider les sœurs très âgées à continuer leur vie monastique, en passant une convention par delà la différence des Ordres.

Certaines communautés ont fait le choix de changer de lieu et de construire un nouveau monastère, plus petit et plus fonctionnel (Bon Conseil et Berkel). D'autres communautés ont fait le choix de ne vivre que dans une partie de leurs locaux, adaptant le reste des bâtiments, dans la mesure de leurs moyens. Ce n'est pas la première fois, dans l'histoire, que des petites communautés vivent dans des locaux trop grands.

Des communautés ont choisi la dissolution en cédant leurs locaux à des communautés nouvelles (les Dombes), ou en partageant leurs locaux avec celles-ci jusqu'à leur extinction.

Certaines communautés, en lien avec d'autres pays ou conti-

nents, ont choisi de s'internationaliser en accueillant des vocations venant d'ailleurs. D'une certaine façon, dans la dynamique de *Fidei Donum*, dont on vient de célébrer le cinquantième anniversaire de la parution à Lisieux, des communautés fondées par des monastères d'Europe viennent aider ceux et celles qui leur ont donné la vie. Cette solidarité intercontinentale souligne que les échanges ne fonctionnent pas à sens unique. Mais cela ne va pas sans poser parfois quelques problèmes.

Au niveau économique, la collaboration des trois monastères de Chantelle, le Désert et La Pierre-qui-Vire, dans la production des produits de Chantelle, est exemplaire. De même, le fait que l'Abbaye de Belval affine du fromage produit par la fromagerie de l'Abbaye de Chimay, est une façon originale de vivre un nouveau type de solidarité. Les magasins monastiques qui écoulent les produits d'autres abbayes font partie de cette grande chaîne de solidarité qui permet à des communautés de subvenir à leurs besoins.

Enfin, il convient de souligner la place nouvelle prise par les laïcs dans nombre de nos communautés, comme d'ailleurs à la Fondation des Monastères. Certaines

communautés ont fait le choix d'avoir davantage de personnel laïc salarié pour gérer tout ou partie de leurs activités économiques. Dans certains cas, cela a même conduit à s'associer à des entreprises en apposant le nom du monastère sur un produit (ce qui a fait l'objet de critiques récentes dans un article du Canard Enchaîné). Nombre de communautés s'appuient depuis longtemps sur des associations de laïcs qui les aident dans le domaine économique et financier, soit sous la forme de conseil, soit sous la forme d'associations chargées de recueillir des dons. Depuis quelques années, des groupes de laïcs associés ont demandé de pouvoir vivre proches des monastères, sous une forme un peu différente des oblates d'antan. Certains de ces laïcs se sont mis à la disposition de communautés pour assurer certains services au niveau de l'accueil et de l'hôtellerie (Blauvac). Enfin, l'expérience de la Chartreuse de Solignac, où des laïcs ont voulu reprendre le lieu laissé vacant par les Chartreux pour y vivre une forme de vie communautaire proche de la spiritualité cartusienne est une nouvelle étape dans l'implication des laïcs auprès de la vie monastique traditionnelle.

5. Pour conclure

Des questions importantes se posent à nous aujourd'hui, des questions qui concernent au plus haut point la mission de la Fondation des Monastères. Ces dernières années, on a pu constater que le travail de la Fondation s'est diversifié et est devenu toujours plus complexe. A la collecte et la transmission de dons et de legs, s'est ajouté un rôle de conseil et d'accompagnement auprès de communautés qui sont confrontées aux problèmes que nous venons d'évoquer.

Mais bien des questions demeurent. En effet, que va devenir l'immense patrimoine immobilier, culturel et artistique des monastères qui sont mis en vente ? Comment le préserver pour qu'il puisse un jour retrouver sa destination d'origine ? On sait que ce mouvement va certainement s'accroître dans les années qui viennent. Comment aider des communautés qui se voient obligées de procéder à de coûteux aménagements, sans proportion avec leurs revenus ? Comment protéger des communautés plus fragiles, qui risquent de devenir la proie de toutes sortes de personnes peu scrupuleuses ? Que vont devenir les archives de communautés parfois très anciennes ? Tous ces change-

ments que nous constatons nous invitent peut-être à reconsidérer la mission de la Fondation des Monastères en fonction de ces nouveaux défis. Il y a de fortes chances pour que vous ne soyez pas au chômage avant longtemps !

Dans son livre sur les soubresauts de l'économie contemporaine, Alan Greenspan cite à plusieurs reprises l'économiste Joseph Schumpeter qui, à propos du capitalisme marchand, avait développé l'idée de « destruction créatrice » induite par les changements technologiques qui, pour finir, créent plus qu'il ne détruisent. Il me semble que nous pourrions reprendre cette idée, de manière analogique, à propos de ce que nous vivons.

Dans la situation présente, nous sommes plus sensibles à ce qui disparaît qu'à ce qui apparaît. Nous voyons ce que nous perdons, mais sans toujours être suffisamment attentifs à ce qui naît, aux possibilités nouvelles qui se font jour. Pourtant, si nous considérons l'histoire pluri-séculaire de la vie monastique, nous devons reconnaître que la vie monastique est passée par des difficultés bien plus profondes que celles que nous rencontrons aujourd'hui. Les monastères qui ont traversé les siècles le savent bien : les

périodes de décadence et de pauvreté ont été plus nombreuses et plus longues que les moments de gloire. Or, si Dieu nous les envoie, c'est certainement pour notre bien. Alors, comment les vivre au mieux, afin de transmettre aux générations qui nous suivront l'héritage que nous avons reçu ? Voilà sans doute la question qui se pose avec le plus d'acuité à nous aujourd'hui.

[N.D.L.R. Après ce très intéressant exposé, il y eut un échange entre les participants et l'intervenant. Celui-ci a notamment précisé que la composition des commissions d'aide variait beaucoup selon les situations, comportant de trois à cinq personnes, des laïcs pouvant y être associés. Leurs réunions doivent se tenir avec régularité : par exemple, dans un cas, ce fut tous les deux mois sur trois ans pour aider à une prise de conscience des échéances à venir, en dehors de toute panique, et sans jamais se substituer à la communauté qui prend seule les décisions. Cette aide n'a pas qu'un rôle d'efficacité économique, mais doit susciter, par un travail relationnel, la croissance spirituelle et humaine de la communauté, même si elle est âgée et en difficulté. Aussi les commissions d'aide doivent-elles travailler alternativement et avec le supérieur en son conseil et avec toute la communauté qui doit toujours être bien informée du déroulement des travaux. Il peut être aussi ponctuellement opportun de se mettre à la disposition de chaque religieux qui le désire.]

RECENSIONS

La théologie au XX^e siècle et l'avenir de la foi

Bernard SESBOÛÉ, Entretiens avec Marc Leboucher

392 pages, Desclée de Brouwer 2007, 25 €.

Les livres d'entretiens sont souvent l'occasion de Mémoires, œuvres tout à fait personnelles qui permet à une personnalité de déployer sa propre histoire, de l'explicitier voire de la justifier. Ce n'est pas le propos du P. Sesboüé, bien trop discret pour s'étaler ainsi. Il préfère ressaisir, dans un livre qu'il faut bien qualifier de magistral, toute son expérience théologique qu'il a toujours mise au service de la Compagnie de Jésus, de ses étudiants et donc de l'Eglise depuis plus d'un demi-siècle, ce dont ses très nombreuses et toujours fiables publications témoignent. Cet ouvrage est vraiment époustouflant : il révèle, ou confirme pour ceux qui ont la chance de connaître le P. Sesboüé, une immense culture historique, patristique, biblique, théologique, littéraire ; le Père a connu et étudié les plus grands théologiens contemporains, Balthasar, Rahner, Congar, de Lubac dont il sait jauger les œuvres dans un dialogue fructueux ; ses relations œcuméniques, notamment par sa participation active au groupe des Dombes, signent s'il en était besoin, son ouverture.

Même s'il est fort documenté, le livre se lit relativement facilement, la pertinence des questions de Marc Leboucher aidant à lui donner une forme de simplicité sur des sujets pourtant complexes et parfois épineux. Le P. Sesboüé regarde en face les problèmes de la modernité, à la lumière de la Tradition de l'Eglise, de ses crises et de Vatican II. A l'écart de toute langue de bois, il se montre toujours réaliste, par exemple sur les points faibles et forts de l'Eglise d'aujourd'hui : « (L'histoire) nous enseigne que si l'Eglise universelle est assurée de son avenir définitif, aucune Eglise régionale n'est pour autant à l'abri des plus grandes vicissitudes, ni assurée de sa pérennité dans tel ou tel lieu. Le christianisme n'est jamais héréditaire » (p. 356). Aussi invite-t-il avec justesse l'Eglise d'Occident à adapter ses structures notamment paroissiales, à développer sa pédagogie pour attester de sa foi dans une société libérale ; et il incite l'Eglise universelle à se décentraliser raisonnablement ou, à la suite du cardinal Martini, à mieux mettre en œuvre la collégialité. Tout cela est cependant empreint d'un juste optimisme. L'espérance est pour lui une confession : « Je crois à l'avenir du christianisme. Je crois à la nécessité du message de la foi dans ce monde... Je crois en définitive à l'infini amour de Dieu pour les hommes... » Telle est presque la conclusion de ces riches entretiens (p. 359).

A.M.

L'hospitalité sacrée entre les religions

Pierre-François de BETHUNE

220 pages, Albin Michel 2007, 16,50 €.

Nous consacrons le N° 151 de cette revue, en juillet 2007, au dialogue inter-monastique. Pour ceux qui voudraient en approfondir les données, les exigences et les fruits, on ne saurait trop recommander la lecture de ce récent ouvrage qui se lit très facilement. Dans une première partie, l'auteur, moine bénédictin de Clerlande en Belgique, évoque l'hospitalité qu'il a reçue dans le monde du bouddhisme zen, notamment à l'occasion d'un long séjour au Japon. Dans une seconde partie, il insiste sur l'hospitalité offerte, sur ses conditions et modalités. L'analyse est sûre car elle a été forgée au creuset d'une longue et riche expérience de dialogue ; elle invite à aller de l'avant dans ce dialogue que R. Panikar, dans la préface, qualifie d'intra-religieux, dans la mesure où il est au cœur même de la vie religieuse. Les excès sont toujours possibles et le P. de Béthune met en garde contre les plus courants, le syncrétisme notamment. Le dialogue est en effet une traversée de nos propres frontières qui suppose que celles-ci soient bien assurées. On a aimé ce livre qui nous donne de très belles pages et méditations, au delà de notre sujet, sur l'hospitalité tout court

A.M.

Thérèse de Lisieux, Docteur de la vérité

Collectif préfacé par Mgr Jérôme BEAU

152 pages, Parole et Silence 2007, 14 €.

Au cœur de ce livre, et correspondant parfaitement à son titre, il y a une contribution de Mgr Pierre d'Ornellas qui, à elle seule, mérite le détour. A partir de la Béatitude « Heureux les cœurs purs, ils verront Dieu », l'auteur retrace toute la quête de vérité de Thérèse qui ne veut jamais feindre ; cette quête devient sa seule nourriture, son aiguillon spirituel au point de recouvrir toute sa vie. A la différence de Pilate, elle ne refuse pas d'entendre la vérité. Mieux elle désire « voir les choses telles qu'elles sont », être une sainte sans illusion. Les autres contributions tournent autour de thèmes plus convenus : l'amour miséricordieux ou l'espérance.

Une culture de Pentecôte. Livres propos sur le Renouveau charismatique

Georgette BLAQUIERE

128 pages, Editions des Béatitudes 2007, 11 €.

Voici le témoignage fort vivant d'une ancienne du Renouveau recueilli par Régine Maire. L'essentiel de ce cheminement réside dans la conversion du cœur au sein d'une famille, d'une communauté, d'un groupe de prière. Le propos de cette chercheuse de Dieu est tonique... même s'il est parfois un peu sévère à l'égard des structures ecclésiales plus classiques.

L'oraison. Présence à Dieu et à soi

Bernard BONVIN

112 pages, Cerf 2007, 10 €.

Voilà un petit livre qui intéressera tous ceux qui désirent faire oraison ou la renouveler. N'est-ce pas le plus dur de la vie monastique et plus largement chrétienne ? L'auteur puise aux meilleures sources patristiques et mystiques qui nous invitent à ce recentrement silencieux permettant de percevoir, pour les recueillir, toutes les grâces divines. Ici ou là des conseils très pratiques nous sont donnés, tous dans le but de faire un vide permettant de faire un plein d'Esprit Saint.

L'énigme du mal

Marcel NEUSCH

200 pages, Bayard 2007, 15 €.

Ni Job ni le Christ n'ont dissipé l'énigme du mal qui demeure une lancinante question. Avec sa double culture théologique et philosophique, avec la clarté et la rigueur habituelles de son raisonnement, l'auteur – dans cette troisième édition revue et augmentée – nous apporte cependant bien des éclairages et beaucoup d'éléments de réflexion qui permettent de revisiter notamment la notion de péché originel ou le mystère du silence de Dieu.

Le Notre Père, un chemin de vie spirituelle

Philippe BARBARIN

190 pages, Parole et Silence 2007, 17 €.

Le commentaire a été bien rôdé sur les ondes de R.C.F. puis lors de conférences de Carême à Fourvières. Il pourra utilement accompagner des retraites, des méditations de groupes. Facile à lire, le commentaire est en même temps original car il reprend comme à l'envers la grande prière de Jésus pour culminer avec l'invocation du Nom de Dieu-Père. On a apprécié le recours aux différentes langues, vivantes ou mortes, pour justifier les traductions et ainsi éclairer les commentaires, ce qui donne par exemple d'excellentes pages sur l'épreuve et la tentation.

Lire la Bible avec les Pères. 7 Jérémie

Sœur Isabelle de la Source

154 pages, Médiaspaul 2007, 13,50 €.

Moniale de l'Abbaye sainte Scholastique de Dourgne, l'auteur poursuit la présentation, après traduction, de textes de Pères de l'Eglise, qui éclairent des passages bibliques, en l'occurrence surtout le livre de Jérémie. Aux Pères, sont également joints quelques commentaires plus tardifs voire contemporains. Voilà qui peut aider à accompagner l'Office des lectures.

ANNONCES

- 1** Abbaye de ROSANS recherche un découpoir à hostie électrique à pédale (marque BERNARD ou autre).
Contact :
Abbaye Notre Dame de Miséricorde
05150 ROSANS
Tél. : 04 92 66 70 00
- 2** A louer ou à vendre à petite communauté religieuse, ferme plutôt isolée de 4 ha, avec activité d'apiculture, située en Isère, comportant maison bien équipée de 126 m² habitables, cave et grenier, écurie, grange, hangars.
Ecrire à
Mr Denis FIGUET Maison d'Accueil
Notre Dame des Roches -
Chemin de l'Eglise - 38150 ANJOU
Tél. : 04 74 79 60 27
- 3** Propose :
- Ensemble de stalles en noyer - en bloc à remonter. Prix à débattre.
S'adresser à Sr Elisabeth
Tél. : 04 90 61 79 34
- Chemin de croix en céramique - chaque station 15 cm x 15cm avec contour de bois.
S'adresser à Anne Gavarni
Tél. : 01 46 24 24 11
- 4** Recherche pour usage liturgique : aubes classiques, surplis, ornements classiques, linge d'autel, statuettes. Si une communauté se sépare de statues, meubles liturgiques et désire en faire profiter une autre communauté religieuse appeler le *06 88 26 87 96*
- 5** Religieuse âgée recherche garde-malade nourrie, logée, rétribuée.
Sœur Madeleine Démarquet L'Ermitte
16380 GRASSAC
Tél. : 05 45 24 91 39
- 6** Vend petit orgue neuf, buffet en frêne, (2,30x1,60x1,30), 9 jeux. Convierait à particulier ou à communauté religieuse. Estimation 60.000 €. S'adresser à Monsieur l'abbé Robert Bonnet 8 rue de la Chicanière 85460 L'AIGUILLON SUR MER.
Tél. : 02 51 97 01 40
- 7** Couple chrétien recherche monastère ou communauté avec possibilité de logement gratuit pour une mission d'accueil bénévole.
Tél. : 06 25 75 38 57
- 8** Cède biens immobiliers dans espace de verdure. Convierait à communauté religieuse orientée vers la prière et l'accueil.
S'adresser à Monsieur Bertrand Fornerod « A Hountan »
32230 ARMOUS ET CAU.
Tél. : 05 62 70 95 68
- 9** Monastère en construction recherche une belle cloche sonore pour son futur clocher.
Tél. : 04 94 78 04 71

Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle
« **Les Amis des Monastères** »

Tarifs 2007

Ordinaire : **18 €**
Soutien : **30 €**
Le numéro : **5 €**

- Je désire un numéro spécimen gratuit,
- Je souhaite m'abonner à la revue « Les Amis des Monastères »,
- Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 18 €,
- Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 30 €,
- Je demande l'abonnement gratuit
(offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).

Communauté religieuse

.

Nom Prénom

Adresse

.

Code postal Ville

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

La Fondation des Monastères
83/85, rue Dutot
75015 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés,
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification
aux informations vous concernant.





*Reconnaissez, mes frères bien-aimés,
la grandeur de la solennité de ce jour,
pour laquelle ce jour est trop court et la terre entière,
trop étroite. Elle fait un emprunt au temps,
un emprunt à l'espace, elle prend sur la nuit et remplit
le ciel avant de remplir la terre.*

*En effet, la nuit devint éclatante comme le jour,
quand une lumière nouvelle resplendit tout à coup
dans le ciel aux yeux des bergers,
à l'heure des plus épaisses ténèbres.*

*Mais remarquez en quel endroit la joie de cette solennité
a commencé à éclater : c'est parmi les anges, car,
selon leurs propres paroles,*

*ce n'est que plus tard qu'elle sera partagée
par le peuple tout entier, et aussitôt toute l'armée
céleste fait retentir les airs de ses chants de gloire.*

*Voilà pourquoi cette nuit est appelée solennelle
entre toutes les nuits, dans nos chants,
dans nos hymnes et dans nos cantiques spirituels.*